



Le Kremlin
Bicêtre

médiathèque L'Écho

Projet Culturel, Scientifique,
Éducatif et
Social

2024
2029

SOMMAIRE

<u>Introduction</u>	4
<u>Partie 1 : Le diagnostic</u>	6
<u>1.1 Le territoire s'implantation de la médiathèque L'Écho</u>	6
<u>1.2 La médiathèque L'Écho aujourd'hui</u>	11
<u>1.3 L'enquête</u>	19
<u>1.4 Les conclusions du diagnostic</u>	22
<u>Partie 2 : Le projet : L'Écho, lieu du lien sensible et tangible</u>	25
<u>2.1 Les axes d'orientation</u>	27
<u>2.1.1 Accueil universel</u>	28
<u>2.1.2 Approche sociale et inclusion</u>	32
<u>2.1.3 Développement du livre et de la lecture</u>	37
<u>2.1.4 Loisir et plaisir</u>	40
<u>2.1.5 Citoyenneté</u>	42
<u>2.1.6 Accompagnement et inclusion numériques</u>	44
<u>2.1.7 Réussite scolaire et formation</u>	46
<u>2.1.8 Médiation artistique et culturelle</u>	48
<u>2.1.9 Transition écologique</u>	51
<u>2.2 Une organisation interne pour mener à bien les missions</u>	54
<u>Conclusion : Les perspectives pour l'Écho de demain</u>	57
<u>Annexes</u>	58



Document élaboré et rédigé par les agents de la médiathèque L'Écho, sous la direction de Vincent Rousseau.

Conception et direction artistique : Adï Cohen et Julien Douchin

Photos : Alex Bonnemaïson, Direction de la démocratie locale

Remerciements à Françoise Dekowski (DRAC Île-de-France – Ministère de la Culture), Elïsa Capelle (Observatoire de la Lecture Publique – Ministère de la Culture), Vïronique Frank (Département du Val-de-Marne) et Sylvie Larigauderie (Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre).

INTRODUCTION



En 2012, la médiathèque L'Écho voyait le jour, avec une volonté de promouvoir l'accès à la culture dans de nouveaux espaces publics dédiés aux Kremlinois. Implantée dans le centre-ville, dans le contexte de la requalification de l'avenue de Fontainebleau, la médiathèque avait ainsi notamment pour vocation d'attirer des publics les plus larges possibles en revendiquant un « rôle actif de passeur et de médiateur de connaissances »¹. Ce rôle, L'Écho l'a tenu sans discontinuer depuis lors.

La crise sanitaire du début de la décennie 2020 a été le catalyseur de mutations en cours dans la société, et notamment dans les pratiques culturelles des Français². Individualisme croissant, difficultés à « faire société », changement climatique, évolutions technologiques, sur-information et désinformation : continuellement, la société change les citoyens et les citoyens la changent. Définir aujourd'hui le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social 2024-2029 de L'Écho, c'est prendre la mesure des grandes transitions environnementales, sociales et démocratiques, de leurs effets sur la population du territoire, et penser en conséquence la manière dont l'équipement culturel met en œuvre des actions pour répondre à l'évolution des besoins des habitants. Il s'agit là d'un des enjeux essentiels d'une telle démarche, ayant pour finalité principale d'améliorer le service aux usagers (présents et futurs), en cohérence avec l'action de la Ville.

1. *Projet d'établissement de la médiathèque du Kremlin-Bicêtre*, décembre 2011, p. 4.

2. « La crise sanitaire semble avoir modifié les modes de consommation culturelle. De manière évidente, les outils numériques se sont révélés indispensables à la diffusion culturelle. De nouvelles formes ont alors été inventées, et travailler avec les médias et les réseaux sociaux a été indispensable pour maintenir une relation avec le public. L'accélération de l'exploitation des ressources numériques a permis l'émergence de nouvelles opportunités artistiques qu'il faudra articuler avec celles préexistantes, lors d'un retour complet aux formes traditionnelles de production et de diffusion culturelle. » *Politiques culturelles intercommunales. Etat des lieux et perspectives*, septembre 2021, p.63.



Fruit d'un dialogue interne de l'équipe, et externe, avec les acteurs engagés sur le territoire et les habitants (dans une approche participative), la réécriture du projet d'établissement de L'Écho est une démarche qui a conduit l'ensemble de ceux qui y ont pris part à mettre en regard l'existant présent et les objectifs de réalité future, pour construire celle-ci.

Cette démarche n'a pas amené à renier le projet initial de la médiathèque, mais à interroger l'identité de celle-ci, et à penser son évolution. L'Écho se voit, en tant qu'établissement culturel, en **lieu du lien sensible et tangible**. Dans ses murs, et au-delà, la médiathèque permet aux habitants de tisser des liens entre eux. Ces liens se tendent et se nouent, à partir des documents mis à disposition (matériellement, ou en ligne), à partir des activités menées dans les locaux et hors-les-murs, à partir des émotions suscitées par les œuvres, à partir des réflexions exprimées. Dans une époque où « tout est sensible »³ il n'est pas plus question de mettre les affects sous le boisseau, que de les laisser dominer. Il est question de proposer un espace où, de manière tant individuelle que collective, l'esprit peut se nourrir, la conscience peut se forger, la pensée peut se construire. Librement. Les sens et la raison sont stimulés, l'écho du monde et de l'humanité résonne en un lieu, pour accompagner l'individu dans sa quête de sens.

Sur ce socle, nourri par une conception humaniste et républicaine des missions d'une médiathèque, ont été bâtis des axes stratégiques, structurés en objectifs opérationnels et déclinés en actions concrètes, pour réaliser le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social de L'Écho 2024-2029.

3. Orelsan, *L'Odeur de l'essence*, 2021



Le diagnostic

I) Le territoire d'implantation de la médiathèque L'Écho

1) L'organisation territoriale

La commune du Kremlin-Bicêtre

Située aux portes de Paris, la commune du Kremlin-Bicêtre marque l'entrée du territoire sud-métropolitain. Bénéficiant d'une bonne desserte par les transports en communs dont la ligne 7 du métro, de nouvelles stations et infrastructures de transport continuent d'émerger, comme cela a notamment été le cas avec l'arrivée de la ligne 14 en juin 2024 dans la mise en œuvre du Grand Paris Express.

La ville est également reliée par voie routière avec l'autoroute A6 en bordure de son territoire, ainsi que l'axe central formé par la RD7 et le boulevard périphérique. Le Kremlin-Bicêtre est en constante évolution au cours des vingt dernières années où de nombreux aménagements ont été réalisés, notamment autour de l'avenue historique de Fontainebleau. Ces changements ont donné naissance à un centre-ville dynamique depuis la création d'un centre commercial et la construction de la médiathèque L'Écho, favorisant la rencontre de publics aux profils sociologiques variés.

Appartenant au Grand-Orly Seine Bièvre

Le Kremlin-Bicêtre fait partie de la Métropole du Grand Paris et de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre.

Jusqu'au 1er janvier 2016, Le Kremlin-Bicêtre était une des 7 communes de la Communauté d'Agglomération du Val-de-Bièvre ; celle-ci a alors été dissoute dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris. La Ville intègre alors l'Établissement Public Territorial T12, renommé depuis Etablissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre. Composé de 24 communes, le Grand-Orly Seine Bièvre est l'Établissement Public Territorial le plus étendu et le plus peuplé, avec 123 km² pour 710 000 habitants.



Inscrite dans le Val-de-Marne et l'Île-de-France

La ville du Kremlin-Bicêtre fait partie des 47 communes du département du Val-de-Marne, territoire largement urbanisé auquel sont intégrés des pôles d'activités majeurs tels que le marché de Rungis et l'aéroport d'Orly, et dont les communes coopèrent au sein de trois Établissements Publics Territoriaux⁴. La population du département est reliée à Paris par un réseau de transport dense et en pleine expansion, malgré l'impact inhérent à la présence de la Seine et de la Marne comme deux axes de rupture qui limitent l'organisation des déplacements au sein du département.

Enfin, Le Kremlin-Bicêtre, situé dans la région Île-de-France, est fortement centralisé dans l'agglomération parisienne.



4. Paris-Est-Marne et Bois, Grand Paris Sud Est Avenir et Grand-Orly Seine Bièvre.

2) La population



12 317 279
habitants



1 415 367
habitants



24 380
habitants

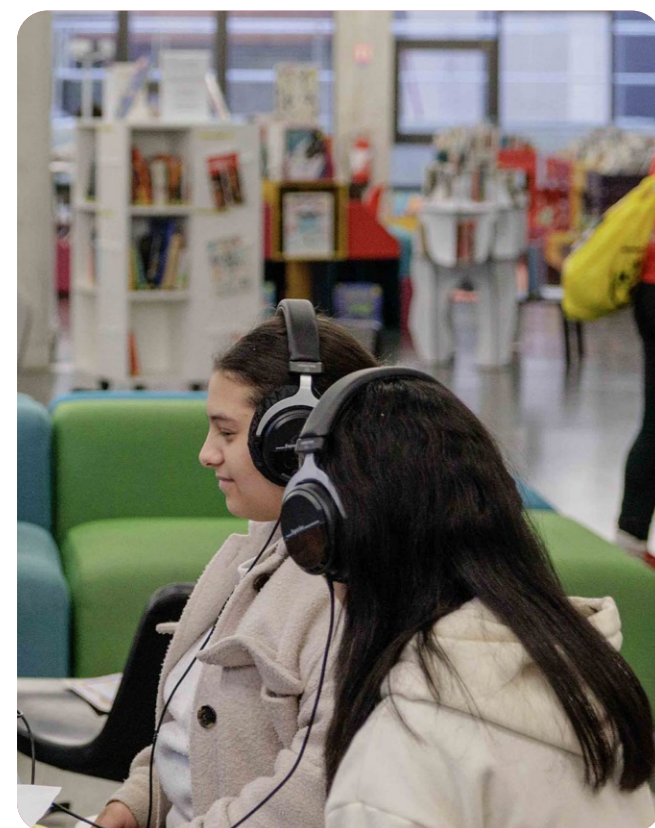
Une grande mixité sociale

Bien que la population soit en grande majorité issue des catégories de classes moyennes, on remarque cependant une augmentation du nombre de cadres parmi les catégories socio-professionnelles représentées.

Il existe une grande diversité de profils socio-économiques, et un décalage socio-démographique entre les quartiers du « bas » de la ville (Mairie - Fontainebleau et Barnufles - Cœur de ville) et ceux du « haut » (Martinets - Le Plateau).

Les nouveaux arrivants sont principalement des actifs : en 2019, 53 % d'entre eux avaient entre 25 et 54 ans, faisant partie à 24 % des cadres et professions intellectuelles, et à 14 % des professions intermédiaires.

Selon une étude de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) en 2023⁶, Le Kremlin-Bicêtre est **la ville de la Métropole du Grand Paris avec la plus grande mixité sociale : 83 % des Kremlinois vivent dans un quartier mixte.**



5. Population légale en 2021.

6. Apur, *Mixité sociale et ségrégation dans la Métropole du Grand Paris : état des lieux et tendances sur 15 ans*, 2023.

3) Le territoire culturel dans lequel s'inscrit L'Écho

Les équipements de lecture publique

Il existe plusieurs équipements de lecture publique à proximité de L'Écho, dans un rayon de 3 km :

- à **Gentilly**, la médiathèque municipale et la bibliothèque du Chaperon vert ;
- à **Villejuif**, la médiathèque Elsa-Triolet et la Petite Unité de Lecture Publique (PULP) Nord ;
- à **Ivry-sur-Seine**, la médiathèque du centre ville et la médiathèque du Plateau-Monmousseau ;
- à **Arcueil**, la médiathèque municipale Louis-Pergaud ;
- à **Paris**, la médiathèque Jean-Pierre-Melville, la bibliothèque Marguerite-Durand, la bibliothèque Glacière - Marina-Tsvetaïeva, la bibliothèque Charléty et la bibliothèque Italie.

À Paris, dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Paul-Bourget, se construit une bibliothèque, en cours de préfiguration, qui s'appellera médiathèque Virginia-Woolf. Son ouverture est prévue au printemps 2025. Elle sera située à 600m de la médiathèque L'Écho.

À ces bibliothèques publiques s'ajoutent des bibliothèques universitaires :

- au **Kremlin-Bicêtre**, la Bibliothèque Universitaire Paris XI de l'Université de Médecine Paris-Saclay, située au sein de l'Hôpital Bicêtre ;
- à **Paris**, la Bibliothèque de la Cité Internationale universitaire, la Bibliothèque Jourdan SHS de l'École Normale Supérieure, la Bibliothèque Universitaire Pierre-Mendès-France, la BULAC - Bibliothèque Universitaire de Langues et Civilisations, et la Bibliothèque de l'École Estienne.

Enfin, dans ce périmètre de 3 km se situe la Bibliothèque Nationale de France - François-Mitterrand.

Au sein de l'Établissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre, les bibliothèques sont restées de compétence communale, mais certaines communes les ont transférées ; sur les 24 communes du GOSB, 8 ont transféré leurs 15 équipements de lecture publique et de jeu (Ablon, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Villeneuve St Georges, Viry-Chatillon).



-6 %
Habitants



15 831
Habitants/ Km²

Une population jeune

La commune regroupe une forte proportion de 15-44 ans, et 42 % des Kremlinois ont moins de 30 ans ; 32 % ont moins de 25 ans ; 25 % ont de moins de 20 ans.

Une population familiale

La population kremlinoise affiche un profil familial avec 35 % de familles ayant un enfant à charge.

Une légère hausse du nombre de familles monoparentales, de l'ordre de 5 %, a été observée entre 2009 et 2019.

Dans l'ensemble, la ville semble de plus en plus attractive pour les jeunes familles à mesure que les projets urbains s'y développent.

Une part conséquente de seniors

Les plus de 60 ans représentent 19 % de la population, en large augmentation avec une hausse de 18 % entre 2009 et 2019. Face à un potentiel isolement des seniors, l'un des enjeux réside dans la faculté de développer des actions intergénérationnelles.



Les autres lieux de culture

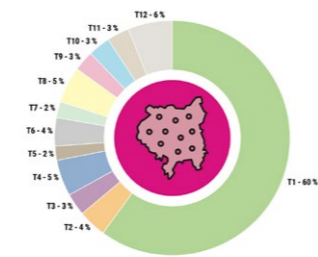
La médiathèque est un équipement culturel du quotidien, alors que le musée, la salle de spectacle vivant, sont visités occasionnellement, ponctuellement.

Sur le territoire du Kremlin-Bicêtre, les lieux culturels sont :

- un Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique, Théâtre et Danse, situé dans le bâtiment L'Écho ;
- un auditorium de 98 places, situé dans le bâtiment L'Écho ;
- une salle de spectacle : l'Espace Culturel André-Malraux (ECAM).

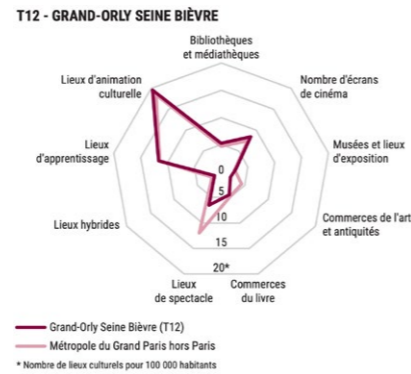
Dans un rayon de 3km, les lieux culturels sont nombreux.

Du fait de la proximité géographique de la ville avec celle de Paris, et de sa bonne connexion au réseau de transports, les habitants du Kremlin-Bicêtre ont un accès aux lieux culturels de la métropole, et en particulier ceux situés dans la ville de Paris (60 % des lieux culturels s'y situent). Les autres communes limitrophes (Arceuil, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Villejuif) proposent aussi une offre de lieux culturels notable.

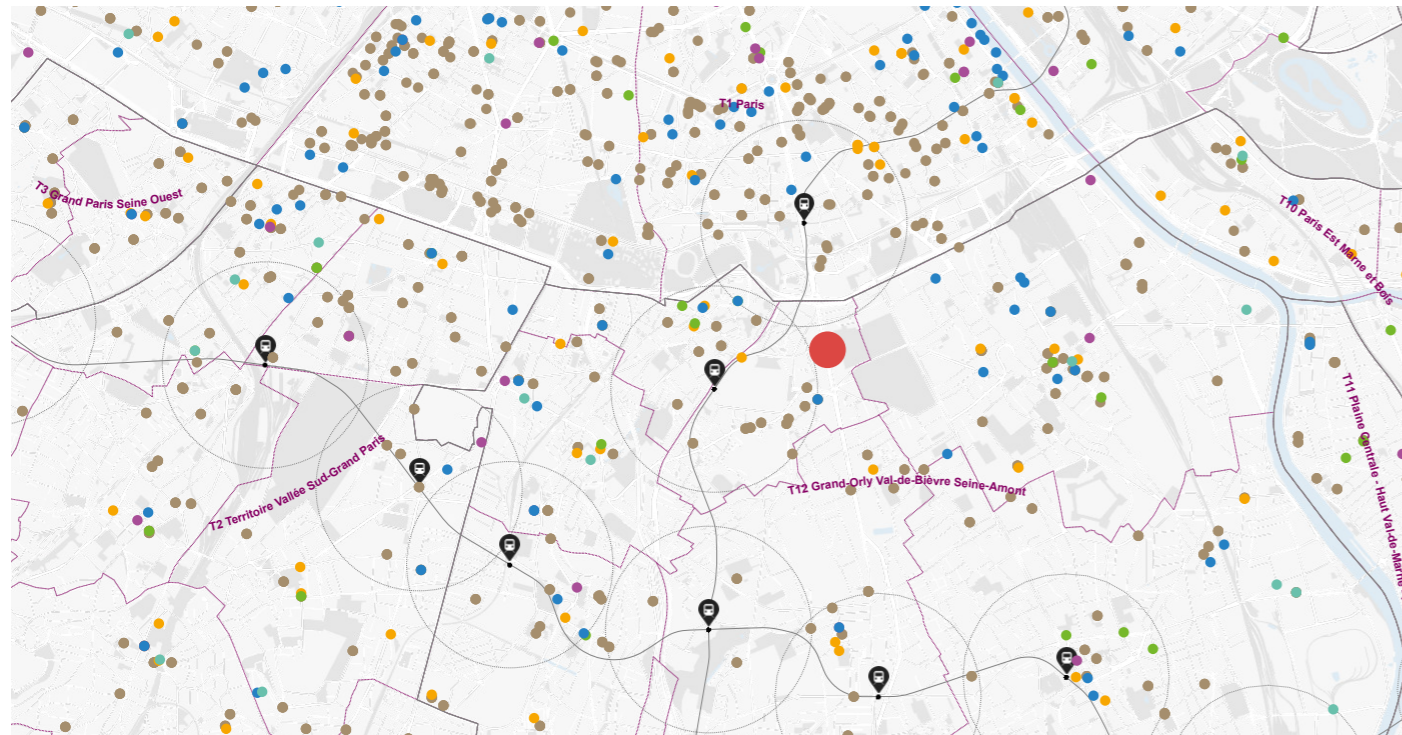


7 593

Lieux culturels dans les territoires de la Métropole du Grand Paris



Source : APUR, Atlas des lieux culturels du Grand Paris, 2023.



LIEUX CULTURELS

- Médiathèque L'Écho
- Bibliothèques et lieux de documentation
- Musées et lieux d'exposition
- Cinémas et lieux de projection
- Lieux de spectacle
- Lieux hybrides
- Lieux d'apprentissage et de formations artistiques
- Lieux de production et de pratiques artistiques

II) La médiathèque L'Écho aujourd'hui

I) Le bâtiment

Le bâtiment L'Écho a ouvert ses portes en 2012.

Le bâtiment a été conçu dès l'origine pour accueillir :

- une médiathèque ;
- un auditorium ;
- un conservatoire de musique, théâtre et danse ;
- un restaurant.

Le projet architectural incluait dès l'origine le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du Val-de-Bievre. Son emménagement dans le bâtiment a eu lieu en avril 2024. Cette proximité nouvelle a induit quelques changements dans le bâtiment et dans l'organisation de la médiathèque, mais aussi des possibilités de partenariats entre les deux structures.

L'auditorium Lounès-Matoub sert aux activités de la médiathèque, du Conservatoire intercommunal, mais également à celles d'autres usagers, notamment des associations (concerts, rencontres, projections). Il est géré par le service Action culturelle.

Le hall du rez-de-chaussée présente un espace d'exposition, géré par le service Action culturelle.

La partie médiathèque accueille le public sur 3 niveaux (rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^{ème} étage), totalisant 1 667 m². Les bureaux et espaces réservés au service occupent 530 m² au 3^e étage du bâtiment.

Les espaces d'accueil ont été pensés de manière totalement ouverte et aérée : grands plateaux sans cloison, étagères peu hautes pour ne pas couper le regard, grandes baies vitrées sur les façades nord, ouest et sud apportant beaucoup de luminosité. Plusieurs espaces « salon » invitent à la convivialité à tous les étages.

Les collections sont réparties majoritairement sur les 1^{er} et 2^{ème} étages. Le rez-de-chaussée est dédié au renseignement des usagers et au prêt/retour autonome des documents via les trois automates mis à disposition. Un salon permet de consulter la presse quotidienne et hebdomadaire.

Des tables de travail (94 places) et 19 ordinateurs sont à disposition du public. Une salle fermée pour le travail individuel est accessible au 2^{ème} étage.

L'aménagement intérieur permet de faire vivre le lieu en organisant des animations dans plusieurs espaces :

- la salle du rideau, un espace près des collections Jeunesse pouvant être fermé par un rideau, idéal pour des animations telles les lectures de contes ou les ateliers ;
- les espaces « salon » centraux des 1^{er} et 2^{ème} étages, situés à des emplacements centraux, sont adaptés par exemple pour des rencontres ou des performances artistiques ;
- l'espace salon BD du 2^{ème} étage est un emplacement très lumineux permettant d'accueillir un grand nombre d'usagers ; le mobilier sur roulettes, pouvant être déplacé, permet d'aménager ponctuellement l'espace pour des conférences, rencontres, moments d'échanges.

Le bâtiment est accessible au sens de la loi du 11 février 2005 : bâtiment de plain-pied, avec ascenseur desservant les 2 étages depuis le rez-de-chaussée ; les étages sont totalement de plain-pied également.





L'équipe

L'équipe est organisée en plusieurs pôles, correspondant chacun à des domaines de collections. Chaque agent est responsable, seul ou en binôme, du suivi de plusieurs segments de collections.

Les pôles sont :

- **JASE** : Jeunesse, Arts, Science, Education (4 agents)
- **ISL** : Images, Société, Loisirs (3 agents)
- **RTP** : Littérature, Langues, Santé (3 agents)
- **4^e pôle** : Psychologie, Famille, BD, Formation, Jeux (4 agents)
- **Circuit du document** (5 agents)

Une Conseillère numérique France Service a également intégré l'équipe de la médiathèque en 2022. Ce poste, partiellement subventionné par l'Etat, correspond à des missions spécifiques : accompagnement des usagers en difficulté avec le numérique, découverte du numérique pour tous les publics. Même si son poste est rattaché à l'équipe de la médiathèque, elle reçoit des publics orientés par tous les services de la ville et peut être amenée à accomplir des actions hors-les-murs.

L'équipe est complétée par 2 agents d'accueil, qui ne sont pas rattachés à un pôle particulier. Enfin, 2 agents d'entretien, qui dépendent hiérarchiquement service Entretien & offices de la Ville, assurent quotidiennement la propreté des locaux.

La gestion des animations et des missions support se fait de manière transversale : indépendamment de son pôle de rattachement, chaque agent est référent de plusieurs actions et missions, dont il gère la préparation, le suivi et le bilan.

Les séances sont ensuite assurées par tout membre de l'équipe, sur le principe du volontariat. Les référents peuvent changer chaque année.

Ce mode de fonctionnement, pensé dès l'origine du projet de médiathèque, est plébiscité par l'équipe du fait de la diversité des missions qu'il permet.

Les horaires d'ouverture

Jours	Horaires
Dimanche / Lundi	Fermé
Mardi	12h00 - 19h
Mercredi	10h00 - 19h
Jeudi	12h00 - 19h
Vendredi	12h00 - 19h
Samedi	10h00 - 19h

Les horaires d'ouverture sur l'année scolaire permettent d'accueillir le grand public pendant 39 heures hebdomadaires.

Il est à noter que ce chiffre correspond à la moyenne des horaires d'ouverture des bibliothèques des villes de 50 000 à 60 000 habitants ; la moyenne hebdomadaire pour les villes de la taille du Kremlin-Bicêtre est de 29 heures 10 minutes⁷.

La médiathèque L'Écho fait partie des médiathèques qui ont les horaires d'ouverture les plus étendus comparativement aux communes voisines.

Médiathèques	Nbre d'hab. de la commune	Ouverture hebdomadaire 2023	Moyennes nationales 2021	Écart
Rungis Médiathèque La Méridienne	6 000	26h00	19h50	+ 6,2
Valenton Bibliothèque Municipale	15 000	16h30	29h10	- 12,7
Gentilly La médiathèque	19 000	26h00	29h10	- 3,2
Chevilly-Larue Médiathèque Boris-Vian	20 500	29h00	29h10	- 0,2
Villeneuve-le-Roi Bibliothèque Municipale Anatole-France	21 500	24h30	29h10	- 4,7
Arcueil Médiathèque Louis-Pergaud	22 000	24h30	29h10	- 4,7
Orly Médiathèque centrale	24 000	23h00	29h10	- 6,2
Le Kremlin-Bicêtre Médiathèque L'Écho	24 500	39h00	29h10	+ 9,8
Fresnes Bibliothèque Municipale	28 500	44h00	34h00	+ 10
Thiais Médiathèque Municipale de Thiais	30 000	26h00	34h00	- 8
Cachan Bibliothèque-discothèque centrale	31 000	40h00	34h00	+ 6
L'Haÿ-les-Roses Bibliothèque George-Sand	31 500	31h00	34h00	- 3
Choisy-le-Roi Médiathèque Aragon	46 500	34h00	38h30	- 4,5
Villejuif Médiathèque Elsa-Triolet	55 000	35h00	38h30	- 3,5
Ivry-sur-Seine Médiathèque du centre-ville	63 500	42h00	42h20	- 0,4
Vitry-sur-Seine Bibliothèque Nelson-Mandela	96 000	31h00	42h20	- 11,8

Données fournies par le Ministère de la Culture à partir des enquêtes de l'Observatoire de la lecture publique en 2021 et 2023.

Les horaires sont maintenus durant les petites vacances scolaires. En revanche les horaires sont réduits durant la période estivale (juillet et août).

Chaque année, une fermeture estivale d'une semaine est organisée, pour permettre d'accomplir des missions de plus grande ampleur (de type inventaire).

Le vendredi, les locaux de la médiathèque sont fermés, mais une animation hors-les-murs avec l'Idéas Box a lieu au Parc Pinel.

Une partie des activités d'accueil pour des publics spécifiques (crèches, scolaires, accompagnement numérique) se fait en dehors des horaires d'ouverture (les matins des mardis, jeudis et vendredis).

Jours	Horaires
Dimanche / Lundi	Fermé
Mardi	15h00 - 19h
Mercredi	15h00 - 19h
Jeudi	15h00 - 19h
Vendredi	Fermé hors-les-murs
Samedi	10h00 - 19h

7. Données fournies par le Ministère de la Culture à partir de l'enquête de l'Observatoire de la lecture publique en 2021.

Les modalités d'inscription

• Emprunteur individuel

L'inscription est gratuite pour les publics suivants :

- les mineurs ;
- les habitants des 24 communes du Grand-Orly Seine Bièvre ;
- les étudiants ;
- les personnes travaillant dans la commune du Kremlin-Bicêtre.

L'abonnement à l'année est actuellement payant pour les autres catégories d'usagers : 34,44 € par an.

Une pièce d'identité et un justificatif de domicile sont requis pour être inscrit.

L'inscription à titre d'emprunteur individuel permet d'emprunter 15 documents (livres, revues, livres CD), 5 DVD et 1 jeu vidéo, pour une durée de 4 semaines ; l'emprunt peut être prolongé une fois, pour une durée de 2 semaines.

• Emprunteur collectif

Les collectivités, établissements d'enseignement publics ou privés, les établissements privés à caractère social, les associations, situés sur le territoire kremlinois, peuvent inscrire leurs entités (classes, groupes, etc.).

Cet abonnement professionnel est gratuit.

Une pièce d'identité, un justificatif de domicile du détenteur de la carte, et un justificatif professionnel d'activité sont requis.

L'inscription à titre d'emprunteur individuel permet d'emprunter 35 documents (livres, revues, livres CD), pour une durée de 4 semaines ; l'emprunt peut être prolongé une fois, pour une durée de 2 semaines.



Les collections

La médiathèque L'Écho propose des collections variées pour répondre aux missions des bibliothèques telles que définies dans la loi du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (dite « loi Robert ») et le Manifeste de l'UNESCO sur la lecture publique : garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que favoriser le développement de la lecture.

Les collections sont constituées :

- **de fiction et de documentaires** ;
- **de supports divers** (livres, DVDs, CDs, ressources numériques) ;
- **de contenus pluralistes et diversifiés représentant les divers courants d'idées et la multiplicité des connaissances dans tous les domaines.**

Les professionnels veillent au renouvellement régulier des collections, à leur valorisation par divers moyens, ainsi qu'au soutien de la diversité de la production éditoriale.

L'accessibilité des collections aux personnes en situation de handicap est également prise en compte avec des collections adaptées : livres audio, en grands caractères, adaptés dys.

Dans le bâtiment, les collections sont organisées en pôles thématiques correspondant chacun à une couleur de cotes (étiquettes) et de signalétique :

Santé, Psychologie, Education

Romans, Théâtre, Poésie

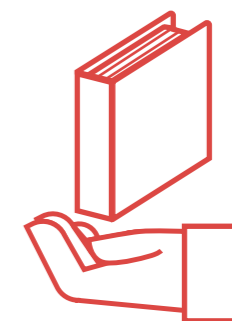
Jeunesse (albums, littérature et documentaires)

Sciences, Société et Environnement

Arts, Musique et Cinéma

Langues, Loisirs et Formation

Type de document	Nombre de titres
DVD Documentaire	65
DVD Film ou Série	7 030
DVD Musical	505
Jeu vidéo	191
Livre	44 409
Livre audio	554
Livre CD	678
Livre en Grands Caractères	392
Partition	390
Revue	3 536
Nombre total de documents	57 810



**114 372
prêts en 2023**

Les usagers

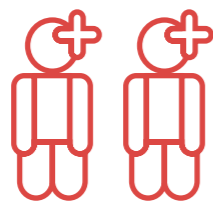
Sur tout le territoire national, les médiathèques comme les autres lieux culturels ont connu une forte baisse de leur fréquentation pendant la crise sanitaire du début des années 2020.

Une reprise significative de la fréquentation de la médiathèque a été constatée en 2023. Cette évolution correspond à la tendance nationale de retour de la fréquentation des bibliothèques, après la chute massive lors de la période de crise sanitaire.

Cela représente sur l'année 2023 :



100 000
visiteurs entrants



3 837
abonnés actifs
(1 537 nouveaux abonnés)

- Moyennes de participation aux animations (nombre de personnes par séance) :



29
animations
jeunesse



22
animations
adultes



44
événementiel



Les animations

La médiathèque propose tout au long de l'année, en direction des divers publics, des animations qui font vivre le lieu et les collections.

Cette offre gratuite a pour but de valoriser les collections. Elle participe aussi au respect des droits culturels de toutes les personnes. Le programme inclut des activités pour la jeunesse et les adultes, couvrant tous les domaines relevant des missions de la médiathèque : lecture et fiction (heures du conte, rencontres littéraires, projections de film), loisirs (activités ludiques et créatives), formation et accès aux droits (club Coup de pouce, ateliers numériques), etc.

Une partie des animations est organisée hors-les-murs (déploiement des Ideas Box lors des animations « A l'air libre » et « Les Estivales », déplacement au centre de Protection Maternelle et Infantile, etc.) ou avec des partenaires de la Ville (accueils de classe, accueils des clubs Coup de Pouce, accueils de centres de loisirs) afin de toucher les publics ne venant pas forcément d'eux-mêmes à la médiathèque.

La médiathèque s'implique également dans les événements et semaines thématiques organisées par la Ville, et participe à des manifestations locales (Sciences des livres) ou nationales (Nuits de la lecture).

La grande majorité des actions sont menées par l'équipe, avec ponctuellement des artistes invités ou des prestataires.

Les animations représentaient en 2023 :



221
séances d'animations
jeunesse régulières



63
séances d'animations
adultes régulières



58
séances d'animations
événementielles
tout public

La réussite et la pertinence des actions sont évaluées chaque année quantitativement et qualitativement, pour proposer des évolutions et s'adapter au mieux aux besoins des publics.



Comparaison avec les moyennes nationales

Le tableau ci-dessous permet de comparer les données principales de dépenses et d'activité de la médiathèque du Kremlin-Bicêtre avec les moyennes nationales (données 2021).

En vert et rouge, les écarts positifs ou négatifs entre les chiffres de la ville et la moyenne nationale.

Données	Le Kremlin-Bicêtre ⁸	Moyenne ville 15 000 – 25 000 habitants ⁹	Moyenne ville 25 000 – 35 000 habitants ⁹
Nombre d'ETP	18,3	10,1	15,4
Surface	1 667 m ²	1 300 m ²	2 100 m ²
Nombre de documents	57 810	57 700 + 0,19 %	80 800 - 28,452 %
Dépenses d'acquisition	41 793 €	55 300 € - 24,424 %	77 200 € - 45,863 %
Nombre de documents acquis	2 211	3 270 - 32,385 %	4 450 - 50,314 %
Amplitude horaire d'ouverture hebdomadaire	39h	29h10 + 33,71 %	34h + 14,71 %
Nombre d'inscrits emprunteurs	3 837	2 200 + 74,41 %	3 300 + 16,27 %
Nombre de prêts	114 372	81 700 + 39,99 %	123 000 - 8,02 %

Note concernant l'interprétation du rapport Nombre de documents / Budget d'acquisition :

La médiathèque ayant été ouverte en 2012, un budget important a été alloué dans les premières années pour l'acquisition, ce qui a permis de constituer une part importante du fonds actuel. Le budget a été naturellement rééquilibré par la suite au fil des ans.

III) L'enquête

Afin de compléter le diagnostic et d'objectiver les perceptions de l'équipe, une enquête a été menée auprès du public.

I) La méthodologie

Le travail d'enquête a été mené à partir d'un questionnaire auprès des Kremlinois entre le 20 février et le 14 mars 2024, et de questionnaires spécifiques à l'attention de différents groupes d'acteurs (dont les professionnels de l'éducation, les étudiants, les associations et artistes, les agents de la Ville ainsi que ceux de la médiathèque).

Le questionnaire auprès de la population a recueilli 213 réponses, dont les résultats sont à appréhender avec précaution, dans la mesure où le public enclin à y répondre est en large majorité d'ores et déjà usager de la médiathèque. Cependant, loin de relativiser l'importance de leurs besoins et préoccupations, il est nécessaire de s'en saisir et de tenir compte des motifs pour lesquels certains publics, se sentant illégitimes ou n'étant pas au fait des services proposés, pourraient finalement s'avérer désireux d'en bénéficier.

Les résultats de l'enquête, compte tenu du biais que peut constituer la composition du groupe de répondants, contribuent donc à l'établissement d'un diagnostic des atouts et des faiblesses de la médiathèque L'Écho aujourd'hui.



2) Les résultats de l'enquête

Les usagers

Les résultats issus du questionnaire à destination des Kremlinois donnent à voir une certaine homogénéité des usagers actuellement fidèles de la médiathèque, en large majorité constitués de femmes et de catégories socio-professionnelles supérieures. La plupart ont des enfants mineurs et habitent principalement dans les quartiers les plus proches de la médiathèque. La prédominance de ce public met ici en exergue la représentation d'une fracture socio-démographique qu'il faut considérer.

Au-delà de ce constat général, la médiathèque reçoit un public diversifié en termes de tranches d'âge, aux usages et à la fréquence de visites variés, accueillant tant des habitués que des usagers plus occasionnels. Les services proposés semblent tous répondre aux besoins spécifiques de ces différentes catégories.

L'accueil et les services

L'accueil de la médiathèque est en l'état très largement apprécié par les répondants, dont 91 % se considèrent satisfaits des rapports avec les agents rencontrés, de leur engagement ainsi que des renseignements apportés. Bien qu'étant satisfaits de l'état et de la propreté des locaux, des remarques sont néanmoins formulées vis-à-vis de la signalétique jugée peu claire. De plus, l'espace n'est pas perçu comme complètement adapté pour le public en situation de handicap, et le confort des locaux est fortement remis en cause en ce qui concerne la température au sein de l'établissement (pendant les périodes de froid l'hiver et de chaleur l'été).

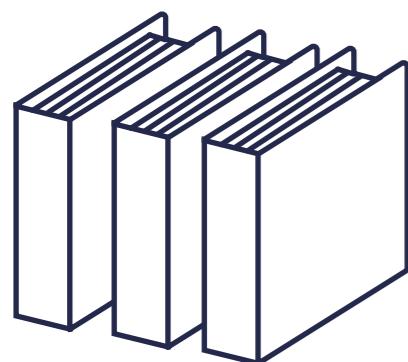
On note d'autre part la demande d'amélioration de services proposés tels que les services en ligne, la gestion des dons, l'état du matériel informatique. La question d'horaires d'ouverture élargis a aussi été mise en avant par les répondants ; il convient cependant de tenir compte du fait que l'arrivée du Conservatoire intercommunal¹⁰ pourra également avoir un impact sur les attentes du public à ce sujet. Enfin, un espace de convivialité au rez-de-chaussée, évoqué de manière récurrente par les répondants, pourrait notamment permettre la captation de publics potentiellement plus réticents à appréhender ce lieu comme un espace ouvert à tous.



Les collections

Le public semble globalement satisfait par l'offre et la diversité des collections de documents proposés en l'état. Les documents physiques sont aujourd'hui encore largement plébiscités ; les ressources numériques, loin de les concurrencer, tendent plus vraisemblablement à y apporter une certaine forme de complémentarité dans la médiation.

Les répondants considèrent qu'il y a une bonne valorisation et accessibilité des collections telles qu'elles sont organisées par pôles thématiques, bien que déplorant l'absence de plans précisant leur répartition à chaque étage. Des remarques sont également formulées concernant la moindre quantité de documents à disposition de publics spécifiques et notamment en situation de handicap.



10. Postérieure à la réalisation de l'enquête.



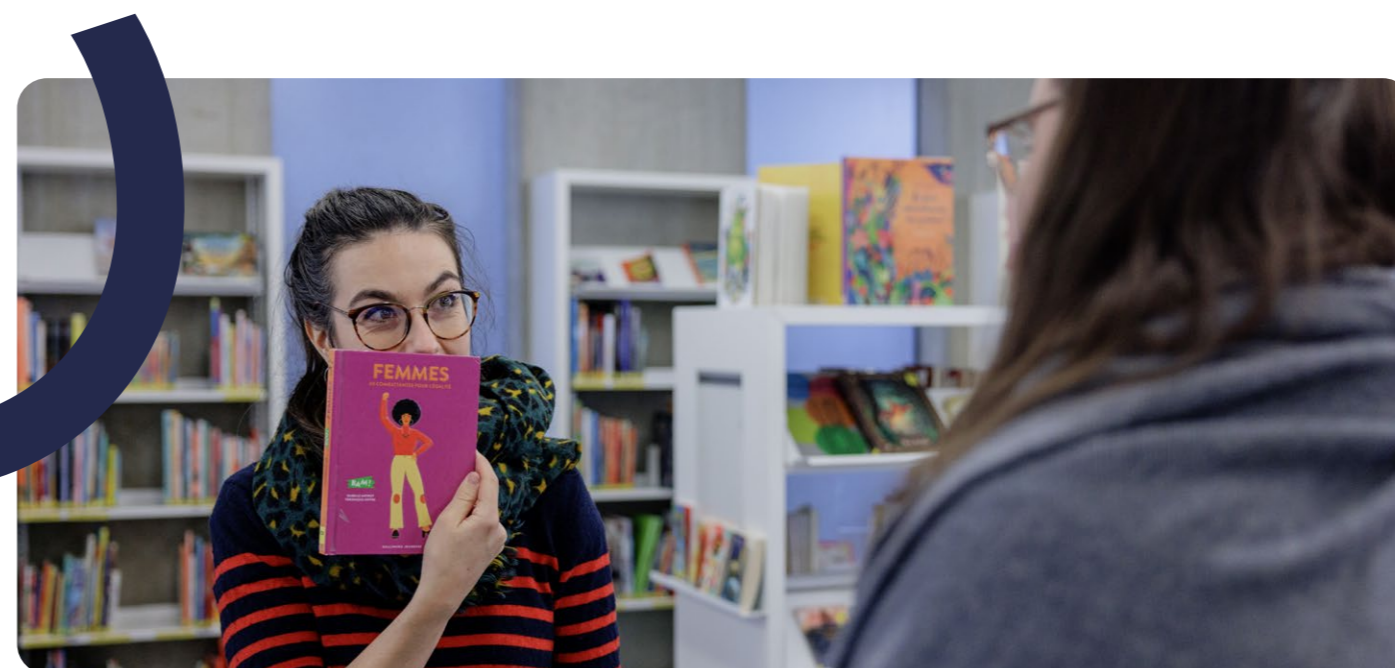
Les activités

Les activités proposées par la médiathèque sont pour certaines d'entre elles devenues emblématiques et connaissent un succès constant auprès des publics habitués. L'enthousiasme et la créativité des agents sont très appréciés dans le cadre de ces animations, faisant preuve d'une grande adaptabilité selon le public présent. Pour leur part, les agents considèrent que la difficulté à dégager des temps de formation et le temps nécessaire à la préparation des animations ont un impact sur leur capacité à en renouveler l'offre.

Des difficultés demeurent quant à la captation du public adolescent et adulte dans le cadre de ces animations. Cependant, un nombre significatif d'utilisateurs (40 répondants) se déclarent prêts à participer activement à la co-création d'ateliers comme partenaires potentiels, alors même que les animations menées par des intervenants extérieurs connaissent un grand succès notamment en termes d'innovation.

La communication

La proximité avec le public permettant une communication orale directe avec les intéressés concernant les événements proposés, les usagers sont nombreux à se tenir ainsi informés sur place des événements à venir. Le format de *L'Échogramme* (programme bimensuel des activités) a été identifié et est fréquemment demandé par le public, tandis que la présence de la médiathèque en ligne et sur les réseaux sociaux est appréciée et contribue également à la mise en avant des événements qui s'y déroulent. Cependant, plus de 80 % des usagers ignorent qu'il existe la possibilité de s'inscrire aux animations directement en ligne.

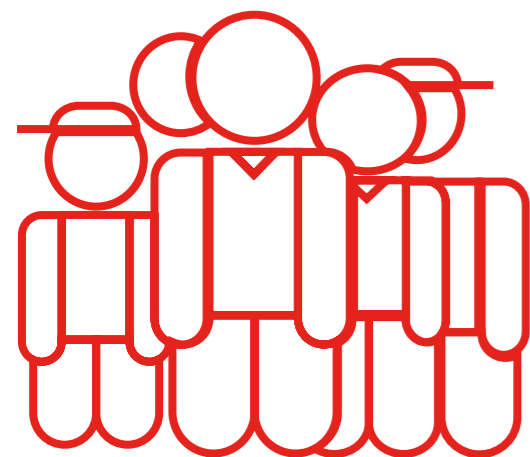


IV) Les conclusions du diagnostic

Le diagnostic a été construit par l'équipe de la médiathèque, au cours de 11 séances de travail au premier semestre 2024. Ce diagnostic permet d'évaluer l'existant. Il a été établi au moyen, notamment, des outils suivants :

- données internes (rapports d'activité, bilans, etc.) ;
- Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB) ;
- données statistiques municipales, départementales, nationales ;
- entretiens avec les parties prenantes (autres services municipaux, acteurs culturels du territoire, professionnels de l'éducation, associations) ;
- enquête auprès des Kremlinois avec un questionnaire¹¹ ;
- enquête auprès de parties prenantes avec des questionnaires « ciblés » ;
- enquête auprès des agents de la médiathèque avec un questionnaire « interne » ;
- un atelier de concertation, avec visite participative de la médiathèque¹² ;
- des visites d'autres médiathèques ;
- une rencontre avec l'équipe de préfiguration de la médiathèque Virginia-Woolf (Paris – Porte d'Italie).

L'ensemble des données recueillies ont été synthétisées et partagées par l'ensemble de l'équipe de la médiathèque lors d'une journée de séminaire, le 28 mars 2024.



1) Le public et les non-publics

- Une proportion d'inscrits parmi les habitants légèrement au-dessus de la moyenne nationale.
- Une influence des autres bibliothèques à la marge (plus d'habitants des villes voisines inscrits à L'Écho, que de Kremlinois inscrits dans les médiathèques des villes voisines).
- Une surreprésentation des catégories socio-professionnelles supérieures, du public féminin, des quartiers adjacents à la médiathèque.
- Une fracture socio-géographique (entre le « bas » et le « haut » du Kremlin-Bicêtre).
- De nouveaux publics à capter et un enjeu des relations inter-services à développer.

2) L'accueil et les services

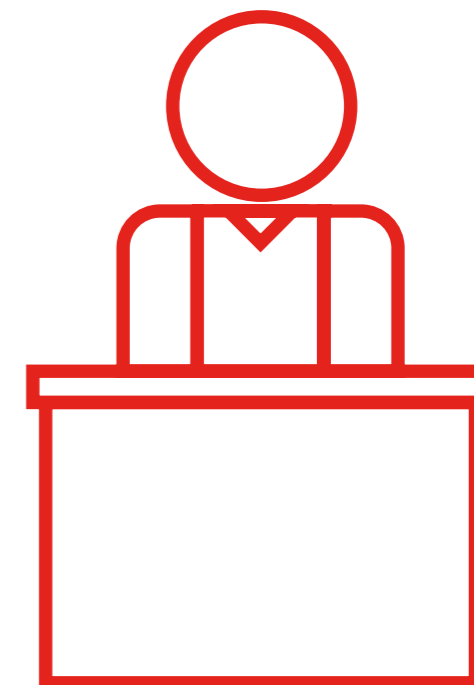
- Des agents à l'écoute et disponibles.
- Un public qui recherche de la convivialité.
- Des services à améliorer.
- Malgré des horaires d'ouverture déjà très au-dessus de la moyenne nationale pour une ville de cette strate, une demande d'horaires d'ouverture plus larges ; l'emménagement du Conservatoire intercommunal dans le bâtiment devant probablement changer l'approche de cette question dans les mois à venir.
- Un confort à revoir sur certains points (en particulier thermique).

3) Les collections

- Des collections relativement récentes, suffisamment renouvelées pour certains segments, mais pas assez pour d'autres.
- Trop peu de collections pour les publics spécifiques (avec handicap, langues étrangères, petits lecteurs).
- Des collections qui ne sont pas mises au prêt (jeux de société).
- L'emménagement du Conservatoire intercommunal dans le bâtiment doit être pris en compte (notamment pour des projets de mutualisation de collections et de prêt d'instruments de musique).

4) Les activités

- Beaucoup d'activités menées (en 2023 : 33 types d'activités ; 445 séances ; 31,53 personnes / séance en moyenne).
- Certaines activités touchent trop peu de public.
- Des activités en lien avec les événements de la Ville (semaine des droits des femmes, semaine de la mémoire, festival de l'écologie populaire, etc.).
- Une volonté de participation accrue de la part des publics (associations, usagers individuels).

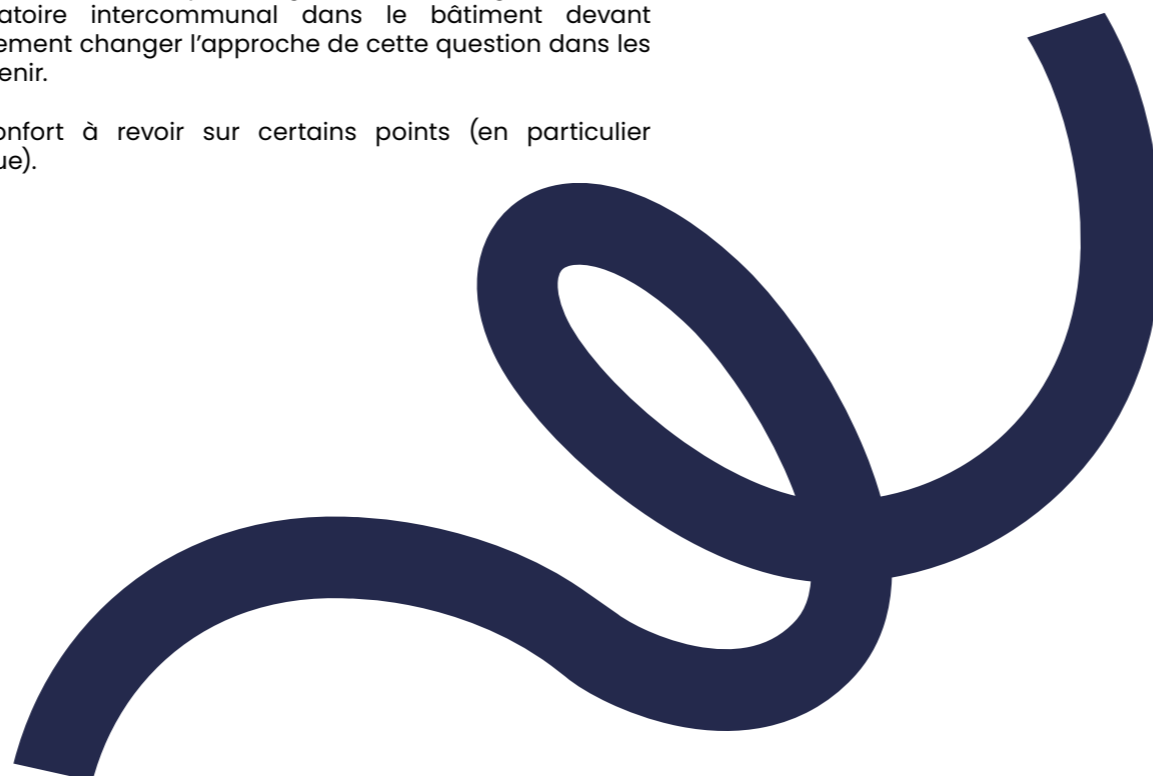


5) La communication

- Une communication plutôt appréciée par le public qui la reçoit, mais qui ne touche pas suffisamment de monde.
- Une organisation interne de la communication qui manque parfois d'efficacité.
- Le service communication de la Ville vient en appui.
- Une réorganisation de la communication à envisager.

6) L'organisation interne

- Les principes de transversalité et d'organisation apprenante sont plébiscités par l'équipe.
- Une bonne cohésion d'équipe.
- Des rythmes de travail jugés intenses, du fait du grand nombre d'activités, de missions, et de l'amplitude des horaires d'ouverture.



11. Cf Annexe III : Questionnaire d'enquête.

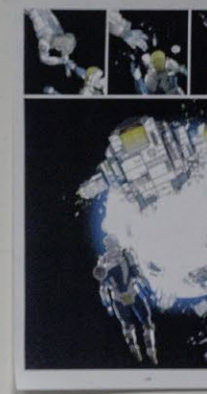
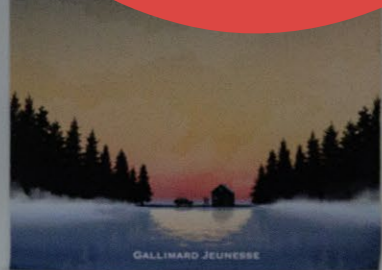
12. Cf Annexe IV : Restitution de l'atelier de concertation du 2 mars.



WAGNER



NE-LAURE BONDO
AUBE



SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER 2022
01	01	01	01	01
02	02	02	02	02
03	03	03	03	03
04	04	04	04	04
05	05	05	05	05
06	06	06	06	06
07	07	07	07	07
08	08	08	08	08
09	09	09	09	09
10	10	10	10	10
11	11	11	11	11
12	12	12	12	12
13	13	13	13	13
14	14	14	14	14
15	15	15	15	15
16	16	16	16	16
17	17	17	17	17
18	18	18	18	18
19	19	19	19	19
20	20	20	20	20
21	21	21	21	21
22	22	22	22	22
23	23	23	23	23
24	24	24	24	24
25	25	25	25	25
26	26	26	26	26
27	27	27	27	27
28	28	28	28	28
29	29	29	29	29
30	30	30	30	30
31	31	31	31	31



Le projet : L'Écho, lieu du lien sensible et tangible

Un projet se définit comme « une démarche spécifique qui permet de structurer méthodiquement et progressivement une réalité à venir »¹³. Ainsi, à partir du diagnostic, il s'agit d'envisager le contexte social et sociétal à venir, pour déterminer l'orientation des actions à conduire, afin de continuer à répondre aux besoins culturels des habitants.

Un travail collectif d'analyse des différents éléments du diagnostic a été mené par l'équipe, en considérant l'existant avec un ensemble d'outils : caractéristiques du territoire et de sa population, données statistiques, enquêtes par questionnaires et par entretiens avec les parties prenantes, atelier de concertation, etc.

Les conclusions du diagnostic ont ainsi été confrontées aux projections du rôle que pourraient incarner les médiathèques à l'avenir. L'équipe a notamment pu bénéficier du regard de deux chercheurs du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) : Christian Gorini, hydro-géologue et Virginie Tournay, politologue et prospectiviste, autour des enjeux majeurs des 15 prochaines années.

Les deux chercheurs ont témoigné de l'importance prépondérante de la question du changement climatique, avec un effet majeur sur des villes comme Le Kremlin-Bicêtre, où la hausse de la température pourrait atteindre + 6 degrés d'ici 2050.

Le développement des technologies pourrait inviter les individus à de nouvelles formes d'attachement, car il n'y a pas de société sans affect. Le rôle des médiathèques pourrait être ainsi de promouvoir un rapport différent à l'attention.

Les médiathèques pourraient également davantage occuper un rôle de médiateur de l'information, d'autant plus important dans un contexte de désynchronisation de groupes sociaux toujours davantage exposés à une captation accrue de l'attention, et sous l'emprise de bulles informationnelles. Les citoyens pourraient ne plus s'entendre sur la définition d'une réalité commune. En conséquence, il convient d'aller chercher le public et l'informer, en tenant compte du fait qu'il est déjà sur-sollicité. Les médiathèques pourraient alors jouer un rôle déterminant au niveau de la confiance sociale face à la dérégulation de l'information.

Le rôle des médiathèques sera aussi particulièrement important pour répondre au besoin de proximité physique, de lien humain. Plus qu'un lieu de culture, la médiathèque tend à être un lieu d'exercice des droits culturels pour les habitants.

Anticipant les évolutions des différents publics et leur rapport à la culture, et plus largement à la fréquentation d'une médiathèque en tant que lieu avec une identité particulière, la médiathèque L'Écho se veut donc le **Lieu du lien sensible et tangible**.

L'ensemble des axes d'orientation du projet d'établissement s'inscrit dans cette perspective :

- **accueil universel ;**
- **approche sociale et inclusion ;**
- **développement du livre et de la lecture ;**
- **loisir et plaisir ;**
- **citoyenneté ;**
- **accompagnement et inclusion numérique ;**
- **réussite scolaire et formation ;**
- **médiation artistique et culturelle ;**
- **transition écologique.**

13. AFNOR, *Le management de projet - Concepts*, norme X50-105, 1991.

I) Les axes d'orientation

I) Accueil universel

Axe prioritaire



« La loi de l'hospitalité, fondatrice pour de nombreuses civilisations, est toujours inconditionnelle : elle incite à accueillir tout étranger sans rien lui demander en retour, ni d'où il vient, ni même son nom. Toutefois, dans les faits, l'hospitalité offerte est toujours conditionnelle car le lien social dans lequel elle s'inscrit exige une réciprocité. Elle prend la forme d'un pacte : celui qui accueille attend en échange le respect des règles du lieu. »

Raphaële Gilbert, « Bibliothèques, proximité et hospitalité », 2023¹⁴

La ville du Kremlin-Bicêtre est une ville universelle, dont la population est très diverse dans sa composition (âges, catégories socio-professionnelles, cultures d'origine) ; chaque habitant a sa place à la médiathèque. C'est un lieu ouvert à tous.

La loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite « loi Robert », le rappelle dès son article 1 : « Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. »¹⁵

Si l'accueil est bienveillant, il implique cependant des règles, qui permettent d'assurer l'égalité d'accès pour tous, et la sécurité de chacun.

Assurer un **accueil universel** est une priorité majeure pour la médiathèque L'Écho. Cet accueil se caractérise notamment par l'aménagement physique du lieu, bâtiment et mobilier, par la médiation humaine sensible et par une communication sur place ou à distance.



Objectif 1 : Assurer un accueil humain attentif

Pour être réellement universel, l'accueil se doit d'être bienveillant afin que chacun se sente légitime et bienvenu dans le lieu.

Actions

1/ Positionner auprès du public des agents, disponibles pour assurer un accueil de qualité et sous toutes ses formes : inscriptions, médiation sur les collections, accompagnement numérique.

2/ Définir clairement des règles pour chaque espace, et appliquées par les agents, pour une meilleure cohabitation des publics :

- Rez-de-chaussée : premier accueil / renseignement / orientation, presse quotidienne et hebdomadaire, prêt-retour ;
- 1^{er} étage : espace partagé enfant-adulte, tolérance au bruit plus importante, espace de médiation, salle du rideau ;
- 2^{ème} étage : espace plus orienté sur le travail sur place.

3/ Améliorer l'accueil universel et inclusif des publics à besoins spécifiques (allophones, en situation de handicap, etc.) : formation des agents, création de supports dédiés avec les informations de base (mode d'emploi en anglais, facile à lire, etc).

4/ Augmenter la sécurité des personnes : formation des agents aux premiers secours, à la sécurité incendie, à la gestion des conflits, aux premiers soins en santé mentale, etc.

5/ Étudier les modalités de modification des horaires d'ouverture pour mieux s'adapter aux besoins des usagers, en particulier depuis l'emménagement du Conservatoire intercommunal dans le bâtiment ; à partir d'un diagnostic temporel du territoire, les besoins matériels et humains liés à l'évolution des horaires pourront être estimés.



Objectif 2 : Améliorer l'accueil matériel

Afin que chacun puisse profiter pleinement de l'offre de la médiathèque, les besoins matériels, tangibles, des usagers doivent être assurés.

De plus, c'est – en partie – par l'aménagement des espaces que la convivialité est rendue possible.

Actions

6/ Réaménager l'accueil au rez-de-chaussée pour plus de convivialité :

- installer 2 postes informatiques pour renseigner,
- redéfinir l'espace avec un mobilier plus convivial,
- déplacer le coin presse et envisager d'y installer une tablette de consultation de la presse en ligne.

7/ Identifier plus clairement les espaces (plan des collections, espaces de travail, services, etc.) :

- envisager une nouvelle signalétique permanente sur les murs (aux rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^{ème} étage), signalétique en hauteur,
- afficher un plan général au rez-de-chaussée.

8/ Améliorer et rendre plus lisible la signalétique liée aux services (horaires, services indisponibles, wifi, utilisation de la boîte retour).

9/ Former tous les agents sur la connaissance des aspects techniques du bâtiment, et effectuer un rappel tous les ans.

10/ Améliorer l'accès aux toilettes :

- améliorer leur signalétique,
- réserver les toilettes du 1^{er} étage aux enfants,
- partager avec efficacité la gestion des toilettes du rez-de-chaussée avec le Conservatoire intercommunal.

11/ Donner plus de visibilité à la médiathèque en améliorant la signalétique dans la ville.

14. Raphaële Gilbert, « Bibliothèques, proximité et hospitalité », in Florence Schreiber (dir.), *Bibliothèques, portes et ponts à la fois ? : autour d'une conférence de Denis Merklen*, 2023.

15. Code du Patrimoine, art. L310-1 A.

Objectif 3 : Améliorer l'accueil à distance

La médiathèque est certes un service public de proximité, auquel les usagers accèdent en se rendant sur place, mais il doit aussi être accessible à distance, et en dehors des horaires d'ouverture, par son site internet et par téléphone.

Actions

12/ Améliorer l'accueil téléphonique :

- réenregistrer le message vocal du répondeur,
- définir plus précisément quand le standard téléphonique est accessible.

13/ Rendre davantage accessibles et inclusifs le site internet et les services proposés en ligne (inscriptions aux animations, réservations et suggestions).

Objectif 4 : Améliorer les services

L'accès aux services offerts par la médiathèque est libre, et implique le respect de règles.

Les services rendus, outre l'accès aux collections et aux animations, sont notamment les sanitaires, le wifi, l'accès à des ordinateurs, une photocopieuse, une imprimante et un scanner.

Actions

14/ Réviser le règlement intérieur.

15/ Assurer la gratuité des inscriptions à la médiathèque, sans conditions.

16/ Atteindre un plus grand taux d'utilisation de la boîte-retour avec moins de problèmes ; avoir plus de vigilance dans le traitement (grands weekends, débordement des boîtes-retour, etc.).

Objectif 5 : Améliorer la communication dans les espaces

Les usagers, sur place, doivent pouvoir prendre facilement connaissance des conditions d'accès et des informations sur les activités.

Actions

17/ Aménager des espaces d'affichages plus professionnels pour les activités de la médiathèque, et pour celles de la Ville et du Grand-Orly Seine Bièvre (dans les ascenseurs, dans le hall, sur les plateaux).

18/ Afficher le programme des activités dans le hall.

Objectif 6 : Améliorer la communication sur support imprimé

Des supports imprimés (affiches, tracts, journal *L'Échogramme*) permettent de renseigner le public sur les activités, et de donner des informations permanentes ou ponctuelles (fermetures exceptionnelles, changements d'horaires d'ouverture, etc.).

Actions

19/ Retravailler la maquette de *L'Échogramme* pour le rendre plus attractif, lisible et identifiable.

20/ Développer un suivi de la diffusion de *L'Échogramme* dans les autres services.

21/ Faire évoluer la charte graphique des affiches pour rendre plus homogène l'ensemble des affiches.

22/ Réduire les textes et mieux hiérarchiser l'information (en s'inspirant de la "smart brevity").



Objectif 7 : Améliorer la communication numérique

« Qu'est-ce que communiquer ? Transporter une information à travers l'espace. Qu'est-ce que transmettre ? Transporter une information à travers le temps. »

Régis Debray, *Civilisation*, 2017

Pour qu'il y ait un public à qui transmettre, une médiathèque doit le faire venir, et doit donc communiquer : transporter l'information, où que se situe le destinataire.

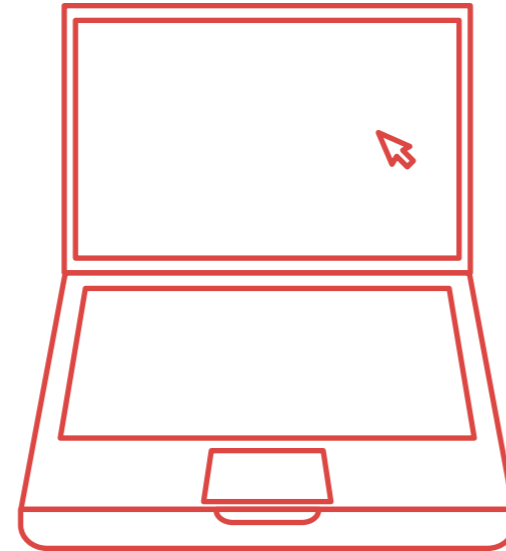
Actions

23/ Travailler sur une charte graphique et éditoriale qui permettra d'améliorer les contenus des posts sur les réseaux sociaux numériques.

24/ Répondre aux sollicitations des usagers sur les réseaux sociaux numériques et autres dispositifs de présence sur internet.

25/ Revoir la présentation du site internet pour le rendre plus attractif et complètement accessible à tous.

26/ Étudier les modalités de la diffusion d'une infolettre généraliste ou d'autres moyens en ligne (tchat, boucle d'infos) permettant la fidélisation d'un public ciblé ; par exemple, une communication spécifique pour les soirées jeux ou les animations littéraires.



2) Approche sociale et inclusion

Axe prioritaire



« Il ne suffit pas de sculpter la statue de la bonté sur le fronton des parchemins que contiennent les bibliothèques. »

Lautréamont, *Les chants de Maldoror*, 1869

Le rôle **social** et d'**inclusion** d'une médiathèque est indéniable aujourd'hui. Les liens qui s'y nouent sont une des trames du tissu social. Cela ne se réalise pas de soi-même, mais nécessite des actions quotidiennes, des plus ténues aux plus importantes, et toutes sont essentielles. Les espaces de la médiathèque L'Écho, très ouverts, ont été pensés pour permettre la rencontre (qu'elle soit avec une œuvre ou avec un autre), et pour favoriser la mixité des générations.

Pour aller vers ceux qui sont les plus éloignés, des actions doivent être menées, dans les murs et hors-les-murs. Ces actions ne doivent cependant pas être menées par la seule médiathèque : les partenariats avec les autres services municipaux et avec les associations, la participation du public à l'animation de certaines activités, sont autant de manières de donner la juste ampleur aux projets, tout en faisant du lien.

Enfin, pour que l'accueil puisse tendre à être effectivement universel, l'accès à des ressources inclusives spécifiques est indispensable (notamment pour les publics en situation de handicap ou souffrant de troubles dys).

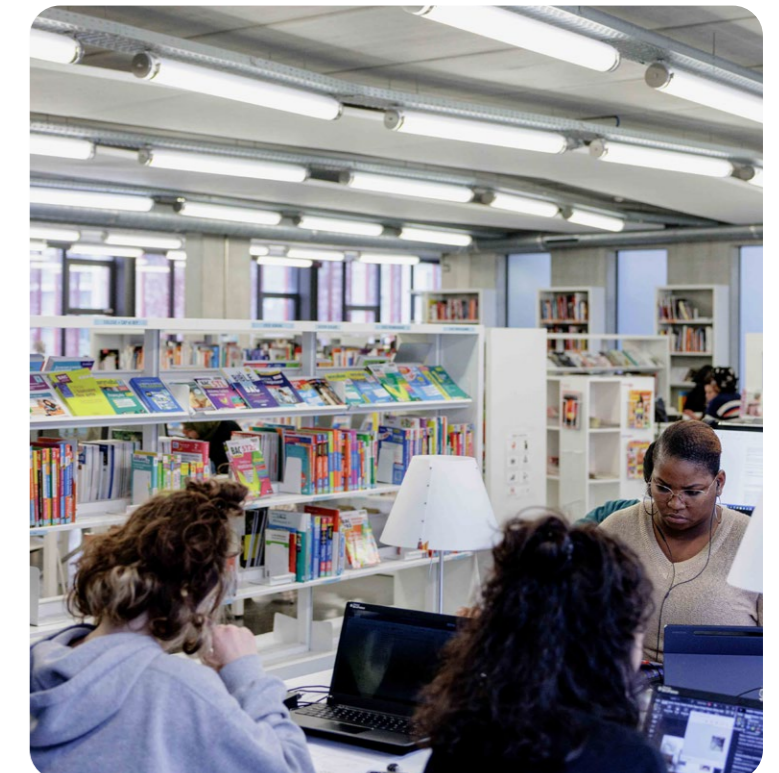
Objectif 8 : Valoriser tous les publics

Le Kremlin-Bicêtre est une ville riche de sa mixité. Cette richesse est à valoriser pour promouvoir la connaissance de l'autre. Les publics différents ne se concurrencent pas à la médiathèque, bien au contraire : ils se rencontrent et s'enrichissent mutuellement.

Actions

27/ Renforcer la collaboration avec les autres services municipaux, notamment les services Seniors, Cohésion sociale, Jeunesse, Action Éducative, Vie citoyenne et associative.

28/ S'appuyer sur le public « socle », qui participe déjà aux activités, pour en capter d'autres :
> mise en place d'animations pérennes, animées par des usagers, dans une démarche de co-construction.



Objectif 9 : Cibler prioritairement l'enfance dès la petite enfance

Le projet d'établissement initial de L'Écho l'affirmait déjà : « [Le public de la petite enfance] est également celui à qui le contact avec le livre et avec toutes les formes de narration profite le plus ; il structure son apprentissage de la langue et l'enrichit considérablement »¹⁶. Les espaces ont été pensés pour que les enfants s'y épanouissent, et les actions en leur direction doivent continuer à être une priorité.

Actions

29/ Poursuivre les animations à destination de la petite enfance au même rythme (méli-mélo, accueils de crèche, etc.).

30/ Développer les projets au long cours en lien avec les crèches et les centres de loisirs.

Objectif 10 : Toucher davantage le « haut » du Kremlin-Bicêtre

Les quartiers du « haut » du Kremlin-Bicêtre sont les plus éloignés géographiquement de la médiathèque. Parmi les inscrits à la médiathèque, les habitants du « haut » de la ville sont proportionnellement moins nombreux que ceux du « bas ». Le développement d'actions spécifiques est envisagé, avec pour finalité de faire venir à la médiathèque les publics les plus éloignés.

Les actions hors-les-murs permettent en outre de réduire les inégalités territoriales en matière d'accès à la culture, en allant à la rencontre des publics qui, pour diverses raisons, ne fréquentent pas les équipements culturels traditionnels. L'Ideas Box, constituant une médiathèque mobile, a été acquise par la Ville en 2021, et permet de conduire ces actions, dans un travail partenarial avec les autres services municipaux.

Actions

31/ Développer des animations qui touchent spécifiquement les publics les plus éloignés.

32/ Renforcer les liens avec le Centre social : > améliorer la visibilité de la médiathèque dans les quartiers plus éloignés du centre-ville.

33/ Déployer des actions hors-les-murs régulières dans les quartiers « Politique de la Ville », notamment au moyen des Ideas Box.

34/ Étudier la création d'un lieu de lecture ou point-relais hors-les-murs dans le « haut » de la ville (au Centre social ou dans un autre local du « haut » de la ville), qui contribue au désenclavement des quartiers « Politique de la Ville ».



Objectif 11 : Mieux prendre en compte les publics à besoins spécifiques

14% des personnes de 15 ans ou plus vivant à domicile en France, sont handicapés ou dépendants. Certains publics, notamment ceux avec un handicap, n'auraient pas de raison de venir, et surtout de revenir, s'ils ne peuvent trouver des contenus adaptés aux spécificités de leurs conditions.

Actions

35/ Acquérir et mettre à disposition du public des fonds adaptés : livres en gros caractères, livres audio, livres en braille et livres tactiles, fonds dys, fonds « Facile A Lire » (FAL), etc.

36/ Développer l'accès à des ressources numériques inclusives.

37/ Prendre en compte la spécificité de certains publics au sein des animations en les rendant plus inclusives ; par exemple prendre en compte divers types de handicap lors de l'acquisition de jeux ou bien inclure les allophones dans des animations liées à la lecture en leur proposant de participer avec la lecture d'un ouvrage dans leur langue.



Objectif 12 : Développer le participatif

La co-construction des services publics avec les habitants est un enjeu essentiel de la décennie.

La médiathèque est un lieu appartenant à tous : cette affirmation ne sera que plus pertinente si le lieu est animé par les personnes qui le fréquentent, s'il favorise le « faire ensemble », l'échange.

La médiathèque L'Écho se retrouve pleinement dans cette définition du tiers-lieu :

« Le « Tiers-Lieu(x) » est une « configuration sociale » qui se matérialise – le plus souvent – par un « lieu physique et/ou numérique » dans lequel est activé par l'action du « concierge » (ou facilitateur) un « processus » permettant à des « personnes venues d'univers différents » – voire contradictoires – de se rencontrer, se parler et créer ainsi un « langage commun » leur permettant de réaliser ensemble des projets »¹⁷.

Dans cette définition, le médiathécaire endosse ainsi non plus seulement un rôle de prescripteur mais de facilitateur, créant du lien entre les usagers et les collections, mais aussi entre les personnes.

Actions

38/ Intégrer les usagers à la constitution des collections (comité de sélection d'acquisition), à leur valorisation, et favoriser la recommandation entre pairs.

39/ A travers les échanges et les enquêtes auprès des publics, associer les usagers, pour faire évoluer le projet d'activité.

40/ Intégrer un groupe d'usagers dans le comité de suivi du Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social de la médiathèque.

41/ Se nourrir d'expériences à travers des exemples d'animations faites ailleurs pour faire évoluer le projet d'activité (échanges avec des professionnels d'autres structures, visites de bibliothèques, etc.).

42/ Développer des animations à dimension créative et participative.

16. *Projet d'établissement de la médiathèque du Kremlin-Bicêtre*, décembre 2011, p. 18.

17. https://movilab.org/wiki/D%C3%A9finition_des_Tiers-Lieux#D.C3.A9finitions.

Objectif 13 : Toucher de nouveaux publics

Au cours de ces dernières années, et notamment avec l'évolution des bibliothèques en médiathèques, l'offre de service et le rôle de ces établissements ont évolué. Cependant, cette évolution n'est pas toujours connue du public. Il est donc important de mieux communiquer, non pas pour que le public en sache plus sur une distinction de vocabulaire, mais pour que toutes les personnes pouvant trouver un intérêt à des services soient informées de leur existence.

Actions

43/ Améliorer la communication hors les murs ; trouver de nouveaux canaux de communication.

44/ Organiser des visites guidées de la médiathèque pour le grand public.

45/ Rendre les canaux de communication accessibles à toutes et tous en utilisant des outils inclusifs ; par exemple :

- proposer une version Facile A Lire et à Comprendre (FALC) de certains documents,
- travailler sur le site internet pour le rendre plus accessible aux aveugles et malvoyants,
- être capable d'accueillir en Langue des Signes Française,
- proposer des versions des supports de communication en langues étrangères.

46/ Mettre en place un partenariat avec la future médiathèque Virginia-Woolf, par exemple pour relancer des ateliers de conversation sur le territoire.



3) Développement du livre et de la lecture

Axe prioritaire



« En réalité, chaque lecteur est quand il lit le propre lecteur de soi-même. L'ouvrage de l'écrivain n'est qu'une espèce d'instrument optique qu'il offre au lecteur afin de lui permettre de discerner ce que sans ce livre il n'eût peut-être pas vu en soi-même. »

Marcel Proust, *Le Temps retrouvé*, 1927

Le **développement du livre et de la lecture** est un axe majeur dans la mesure où la lecture permet à chacun de s'émanciper intellectuellement en développant son esprit critique.

Le rôle de la lecture est essentiel pour le développement de l'enfant. L'enseignement de la lecture n'est pas la mission de la médiathèque, mais celle de l'école. En revanche, la médiathèque est à la fois un lieu ressource pour la lecture, et un lieu de pratique ; et ce à tout âge.

Si la médiathèque propose des animations, c'est en premier lieu pour valoriser les collections, c'est-à-dire, littéralement, pour montrer au public la nature et la valeur de ces collections, pour donner envie de lire, pour faire vivre la lecture.

« J'ai calculé qu'à chaque seconde deux ou trois personnages fictifs reçoivent ici-bas le baptême »¹⁸. L'estimation de Milan Kundera est peut-être approximative, le fait reste certain que la production de livres est immense ; tout ne peut être acquis, mais la diversité des opinions doit pouvoir être reflétée : en matière d'acquisition, des choix doivent donc être faits.

Il faut donc que les agents puissent entretenir leur connaissance de la production contemporaine et disposent du temps nécessaire pour effectuer le travail documentaire, individuellement et collectivement.

Objectif 14 : Améliorer l'attractivité des collections

Premier indicateur de l'attractivité des collections, le taux de rotation indique la fréquence moyenne d'emprunt des documents. Il peut être amélioré en travaillant le contenu des collections mais aussi leur valorisation.

Actions

47/ Renouveler les fonds : améliorer la fréquence des nouveautés, désherber des fonds vieillissants.

48/ Systématiser le lien entre animations et collections pour la valorisation de celles-ci :

- Méli-mélo et Heure du conte pour le fonds Jeunesse,
- des projections de films et la consultation sur place pour les DVD,
- des ateliers santé pour le fonds santé / psycho,
- etc.

18. Milan Kundera, *Le livre du rire et de l'oubli*, 1978.

Objectif 15 : Favoriser la circulation des documents

Une bibliothèque n'est pas un stock, mais un flux de documents. Ceux-ci sont en mouvement, et leur circulation, en les rendant visibles, peut augmenter leur désirabilité auprès du public.

Actions

49/ Augmenter le nombre des réservations simultanées de documents (passer de 3 à 4 réservations simultanées) ; augmenter le nombre de DVD à l'emprunt (de 5 à 10 DVD simultanés).

50/ Faciliter l'accès des usagers à leurs réservations lorsqu'elles deviennent disponibles :

- prévoir du mobilier spécifique au rez-de-chaussée, les documents classés par ordre alphabétique du nom de lecteur,
- positionner des chariots de retour à des endroits plus accessibles pour faciliter l'emprunt et l'échange.

51/ Effectuer un rangement régulier des collections pendant les temps d'accueil du public.

52/ Améliorer la gestion des dons :

- créer un support de communication concis et clair pour les usagers,
- y mentionner les emplacements des boîtes à livres.



Objectif 16 : Permettre aux agents de mener le travail de fond sur les collections

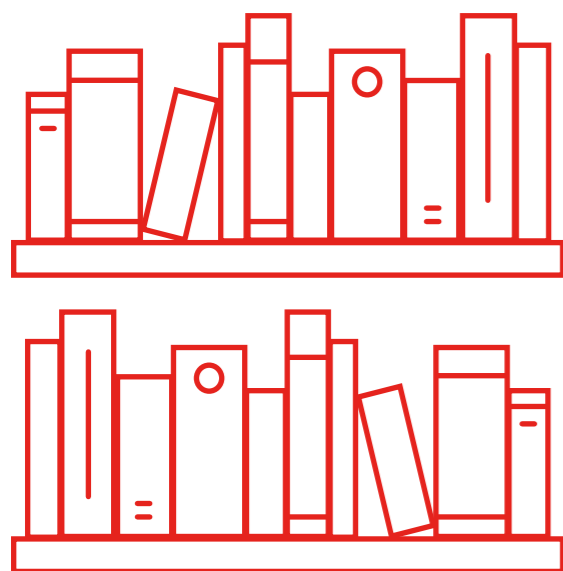
Pour pouvoir proposer au public des collections qui vont l'intéresser, il est essentiel de permettre aux médiathécaires de jouer leur rôle.

Actions

53/ Redéfinir la politique documentaire et établir un plan de développement des collections.

54/ Veiller à l'équilibre des missions, en laissant suffisamment de temps pour le travail sur les collections.

55/ Maintenir un niveau qualitatif de connaissances et compétences des agents sur les différents fonds, en organisant des moments réguliers d'échanges de connaissances en interne.



Objectif 17 : Favoriser le "livre-ensemble"

La lecture est un plaisir qui se partage. La participation des lecteurs à la valorisation des livres est essentielle et contribue à permettre aux usagers de tisser des liens entre eux.

Actions

56/ Tenir des comités de lecture avec des publics identifiés (professionnels de la petite enfance notamment).

57/ Mettre en place une animation participative autour de la littérature (club de lecteurs).



4) Loisir et plaisir

Axe prioritaire

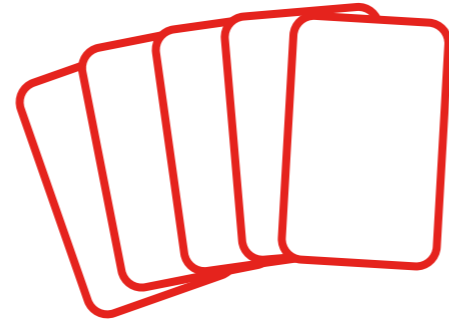


« Je passe dans ma bibliothèque et la plupart des jours de ma vie et la plupart des heures du jour. [...] Là, je feuillette à cette heure un livre, à cette heure un autre, sans ordre et sans dessein, à pièces décousues. Tantôt je rêve, tantôt j'enregistre et dicte, en me promenant, mes songes que voici ».

Montaigne, *Les Essais*, III, 3, « De trois commerces », 1588

Le développement de la médiathèque auprès du public doit aussi s'appuyer sur la valorisation d'un rapport de **loisir et plaisir** avec les livres et la culture. La médiathèque L'Écho propose ainsi une offre de loisir gratuite, pour tous.

Le développement d'une offre autour du jeu est ainsi à poursuivre (jeu de société comme jeu vidéo). Le jeu fait du lien, il est une activité sociale, dont le rôle est essentiel chez les enfants pour l'apprentissage et pour la socialisation. « Les missions des bibliothèques sont d'apporter des contenus à leurs usagers, qu'ils soient informatifs ou de divertissement. Le jeu, à la fois contenu culturel et pratique populaire s'adresse à toutes les générations et classes sociales. Il est plébiscité par un public diversifié de tous âges, lecteurs et non-lecteurs. Il trouve donc à ce titre sa place parmi les différentes offres qu'une bibliothèque doit offrir à la population. »¹⁹



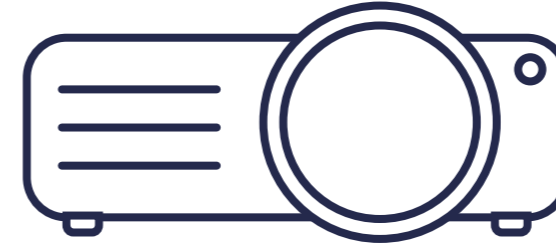
Objectif 18 : Améliorer l'attractivité des collections

Des collections plus visibles seront des collections plus désirables.

Actions

58/ Étudier l'opportunité du prêt de jeux de société.

59/ Installer un poste confortable de consultation de films sur place (en aménageant l'alcôve du 2ème étage).



Objectif 20 : Proposer une programmation de cinéma de qualité

Le cinéma, de fiction comme documentaire, est une des formes d'expression majeures de notre époque.

Action

61/ Réviser la formule de l'animation «L'Écho fait son cinéma ».

Objectif 21 : Développer le jeu sur place et améliorer la logistique des animations

Jouer ensemble permet de développer des liens entre les habitants. Il faut pouvoir offrir un cadre à des moments de jeu.

Action

62/ Réaménager la « salle du Rideau » pour permettre plus d'animations : espaces modulables avec rangements, permettant de proposer du jeu de société, des activités manuelles, des projections vidéo, etc. ; du mobilier pliable accessible dans la pièce.

Objectif 19 : Proposer des activités permettant le loisir

Le plaisir à découvrir et à participer à la vie culturelle peut permettre de favoriser la captation de publics d'ordinaire plus rares.

Action

60/ Inclure, dans la programmation des activités, la dimension de loisir et de plaisir, notamment par la culture.



19. Céline Meneghin, «Le jeu comme bien culturel et commun», in *Jouer en bibliothèque*, Julien Devriendt (dir.), 2015.



5) Citoyenneté

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



« La bibliothèque est démocratique, parce qu'elle rend possible, pour tous, la possibilité de s'élever. [...] La bibliothèque est un lieu d'élévation, de sortie de soi, pour entendre des voix et accéder à la capacité générative de devenir plus. C'est le lieu d'une plus-value collective, partagée. »

Robert Damien, "La bibliothèque, matrice démocratique", Colloque *La Bibliothèque : faire société*, Enssib, 2012

Pour s'exercer de manière autonome, la **citoyenneté** doit être éclairée par un accès à une information fiable, et à la pluralité des courants d'idées et opinions. La médiathèque doit donc être un médiateur de confiance vers l'information, elle doit favoriser le rapprochement de l'information avec son contexte et son environnement scientifique et culturel ; elle peut aussi devenir le lieu d'une expression plurielle, dans un rapport direct entre citoyens.



Objectif 22 : Encourager la citoyenneté

Parce qu'elle offre un accès à des collections pluralistes, offrant un reflet du monde, la médiathèque contribue à éclairer le citoyen et à encourager sa participation à la vie de la Cité.

Actions

63/ Veiller au pluralisme des collections.

64/ Répondre aux différentes missions de la médiathèque selon la « loi Robert » (culture, savoirs, information, éducation, loisirs, recherche, action culturelle, médiation, droits culturels).

Objectif 23 : Favoriser la dimension vivante du débat public

Le débat public ne s'arrête pas à la porte de la médiathèque. Si elle ne prend pas position, elle est un lieu d'information et d'expression.

Action

65/ Renforcer la place et le rôle de l'Université populaire permanente.



Objectif 24 : Favoriser le développement de l'esprit critique

Par nature, la médiathèque encourage à « oser se servir de son propre entendement ». Elle permet non seulement de s'informer, mais aussi d'apprendre à s'informer.

Actions

66/ Développer des activités autour de l'éducation aux médias et à l'information.

67/ Développer des activités autour des sciences.

6) Accompagnement et inclusion numériques



« Le temps du réseau absorbe les existences. »

Bruno Patino, *La civilisation du poisson rouge. Petit traité sur le marché de l'attention*, 2019

Face aux enjeux de société contemporains susceptibles de faire évoluer la bonne capacité à s'informer, mais aussi pour garantir une bonne capacité d'accès aux droits pour tous, il semble nécessaire de favoriser **l'accompagnement et l'inclusion numériques**.

Dans le premier projet d'établissement de L'Écho, la dimension numérique était considérée comme un « axe majeur »²⁰. Ce qui était novateur en 2011, est en 2024 intégré dans le quotidien des usagers. Les médiathèques sont (avec les mairies) les lieux d'accompagnement numérique les mieux identifiés par la population (32 % ; cela monte à 55 % pour les 12-17 ans, et à 47 % pour les étudiants²¹).

L'enjeu n'est donc plus dans la mise en place d'outils de communication et de médiation numériques, mais dans la réduction de la fracture numérique, ainsi que dans une approche critique des usages.



Objectif 25 : Réduire la fracture numérique et favoriser l'accès aux droits

Les besoins d'une partie de la population d'un accès aux droits sont importants et la médiathèque, avec le poste de Conseillère numérique France Services, contribue à la réduction de la fracture numérique.

Actions

68/ Maintenir le poste de Conseillère numérique France Services, qui mène des actions d'accompagnement auprès de tous types de publics (permanences, accompagnements individuels, ateliers de groupe).

69/ Renforcer la coordination de l'action de la Conseillère numérique France Services avec les autres services de la collectivité.

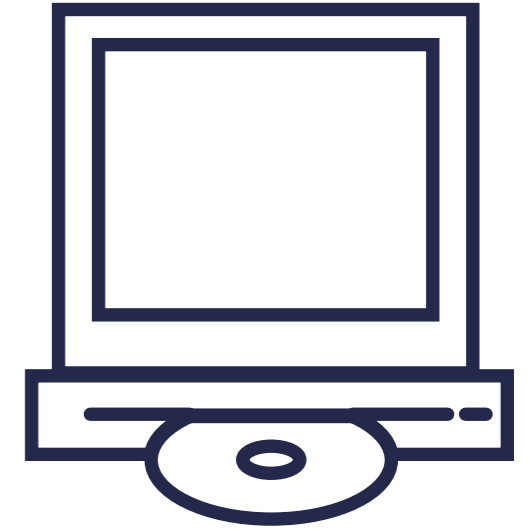
Objectif 26 : Offrir un accès aux outils numériques sur place

Les espaces de la médiathèque sont équipés en matériel informatique, accessible gratuitement, et des professionnels sont identifiés comme personnes ressources dédiées, dès l'accueil.

Actions

70/ Améliorer durablement l'état du matériel informatique.

71/ Proposer des activités avec du matériel numérique innovant (casque de réalité virtuelle, imprimante 3D).



Objectif 27 : Rester en phase avec les pratiques culturelles des usagers

Si elle veut pouvoir continuer à répondre aux besoins culturels de la population, la médiathèque doit effectuer une veille permanente sur les pratiques culturelles des Français.

Actions

72/ Étudier l'opportunité d'offrir un accès à des livres audio en ligne, à la presse en ligne.

73/ Développer les fonds jeux vidéo et les ressources en ligne ; être vigilants quant aux supports devenant obsolètes (CD, DVD).

20. *Projet d'établissement de la médiathèque du Kremlin-Bicêtre*, décembre 2011, pp. 10-11 et pp.29-30.

21. https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/barometre-du-numerique_2023_rapport_mai2024.pdf

7) Réussite scolaire et formation



« [Les bibliothèques et les cabinets d'histoire naturelle] sont également nécessaires à l'instruction des enfants et à celle des hommes, à l'instruction commune et à celle qui a pour objet les professions ou l'étude des sciences. »

Condorcet, *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, 1791

La médiathèque ne s'inscrit pas dans le temps scolaire, elle vient en complément ou dans son prolongement, et doit donc participer à la **réussite scolaire** et à la **formation**, en soutenant l'acquisition de nouveaux apprentissages.

Les médiathèques sont fortement identifiées, par la population, comme un lieu propice au travail intellectuel. La médiathèque L'Écho doit donc pouvoir accueillir, de manière satisfaisante, le public qui y cherche un lieu de travail, et d'accès à des ressources.

Le besoin de formation n'est pas seulement initial : tout au long de la vie, les adultes peuvent chercher à se former et la médiathèque doit pouvoir être un lieu ressource.

Objectif 28 : Mettre des espaces et les collections à disposition pour le travail intellectuel

Les espaces de la médiathèque sont recherchés, par nombre d'usagers (qu'ils soient élèves, étudiants, ou adultes), pour du travail individuel ou en groupe.

Actions

74/ Réaménager la Salle du silence : séparation en 2 espaces distincts, permettant de créer une salle de travail en groupe avec du matériel informatique et vidéo, permettant aussi des animations et des médiations en petit groupe.

75/ Organiser chaque année l'aménagement des espaces pour les révisions du bac et du brevet ; proposer, en plus de l'espace d'accueil, des cours de soutien avec des bénévoles et avec le Conservatoire intercommunal.

76/ Maintenir des espaces et du mobilier pour accueillir des étudiants et personnes qui travaillent ; maintenir dans les collections imprimées et numériques des ressources d'autoformation.



Objectif 29 : Familiariser les enfants avec les espaces et les collections de la médiathèque

Si, pour les publics les plus éloignés, le premier pas vers la médiathèque est difficile à faire, le second ne l'est pas moins. Et pourtant, ce second pas est tout aussi important : après la découverte, il s'agit d'instaurer une habitude, un réflexe. Faire entrer la médiathèque dans le quotidien, comme lieu où aller lorsque l'on a besoin de travailler, de faire des recherches, ne va pas de soi. Ce réflexe, s'il est acquis dès l'enfance, aura plus de chances d'être toujours opérant par la suite.

Actions

77/ Organiser tout au long de l'année des accueils de classes (créneaux bi-hebdomadaires de visites « découverte » ou thématique).

78/ Organiser tout au long de l'année l'accueil des Clubs coup de pouce CLE / CLEM (créneaux bi-hebdomadaires réservés pour des visites libres et visites guidées avec activités).

8) Médiation artistique et culturelle



« Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent. »

Déclaration universelle des Droits de l'Homme, article 27, 1948

La médiathèque partage dorénavant le bâtiment qu'elle occupe avec un Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Musique, Théâtre et Danse. Son rôle au sein de l'écosystème local de **médiation artistique et culturelle** pour tous est donc renforcé, car la familiarité avec les arts, source d'épanouissement personnel et de plaisir, est trop souvent le résultat d'une transmission du milieu familial. « La forêt façonne l'arbre »²², fait écrire André Gide à son double Édouard dans *Les Faux-monnayeurs*. La forêt dans laquelle grandit un enfant aujourd'hui est composée de différentes essences d'arbres : celles de la famille, de l'école, des activités sportives, culturelles... La médiathèque est l'une de ces essences. Elle se voit elle-même en retour en partie façonnée par l'enfant qui grandit, et participe à son activité. Elle est à la fois un lieu d'accès aux biens culturels, un lieu de partage, et un lieu de construction d'une culture commune.

La médiathèque peut devenir un des moteurs de la participation des publics dans le centre culturel qu'est le bâtiment L'Écho.



22. « Les romanciers nous abusent lorsqu'ils développent l'individu sans tenir compte des compressions d'alentour. La forêt façonne l'arbre. », *Les Faux-monnayeurs*, André Gide, 1925.

Objectif 30 : Développer les collections en lien avec l'installation du Conservatoire intercommunal

Médiathèque et Conservatoire intercommunal partagent le même bâtiment, et en partie le même public. Les collections de la médiathèque doivent tenir compte de ce public.

Actions

79/ Mutualiser certaines collections avec le Conservatoire intercommunal : instruments de musique, partitions, ouvrages pédagogiques, etc.

80/ Acquérir et mettre à disposition du public des ressources documentaires supplémentaires en théâtre, danse, musique.

Objectif 31 : Développer les partenariats avec les institutions culturelles du territoire

Le territoire de la ville, et des communes alentour, dispose de nombreux lieux culturels, avec qui des partenariats peuvent être menés au bénéfice du public.

Actions

81/ Améliorer la coordination avec les institutions culturelles du territoire et développer des partenariats pour faire évoluer le projet d'activité.

82/ Mener des animations avec le Conservatoire intercommunal.



Objectif 32 : Renforcer les actions en lien avec le service Action culturelle

Le service Action culturelle est situé dans le bâtiment L'Écho, et son activité, par nature, l'amène à travailler conjointement avec la médiathèque.

Actions

83/ Développer des actions en lien avec l'artothèque, notamment l'intégration des œuvres de l'artothèque dans le Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) de la médiathèque.

84/ Développer des actions en lien avec la Micro-folie.



Objectif 33 : Développer la médiation culturelle

« Le médiateur est ainsi, au sens propre, un entremetteur : celui qui se met entre, dont l'action intervient entre deux entités, de manière équidistante, afin de les relier et par le moyen duquel la rencontre peut advenir. »²³

La médiation culturelle est au cœur des activités d'une médiathèque. Les agents sont les acteurs du lien humain avec les collections.

Actions

85/ Former les agents à l'usage de nouveaux outils de médiation.

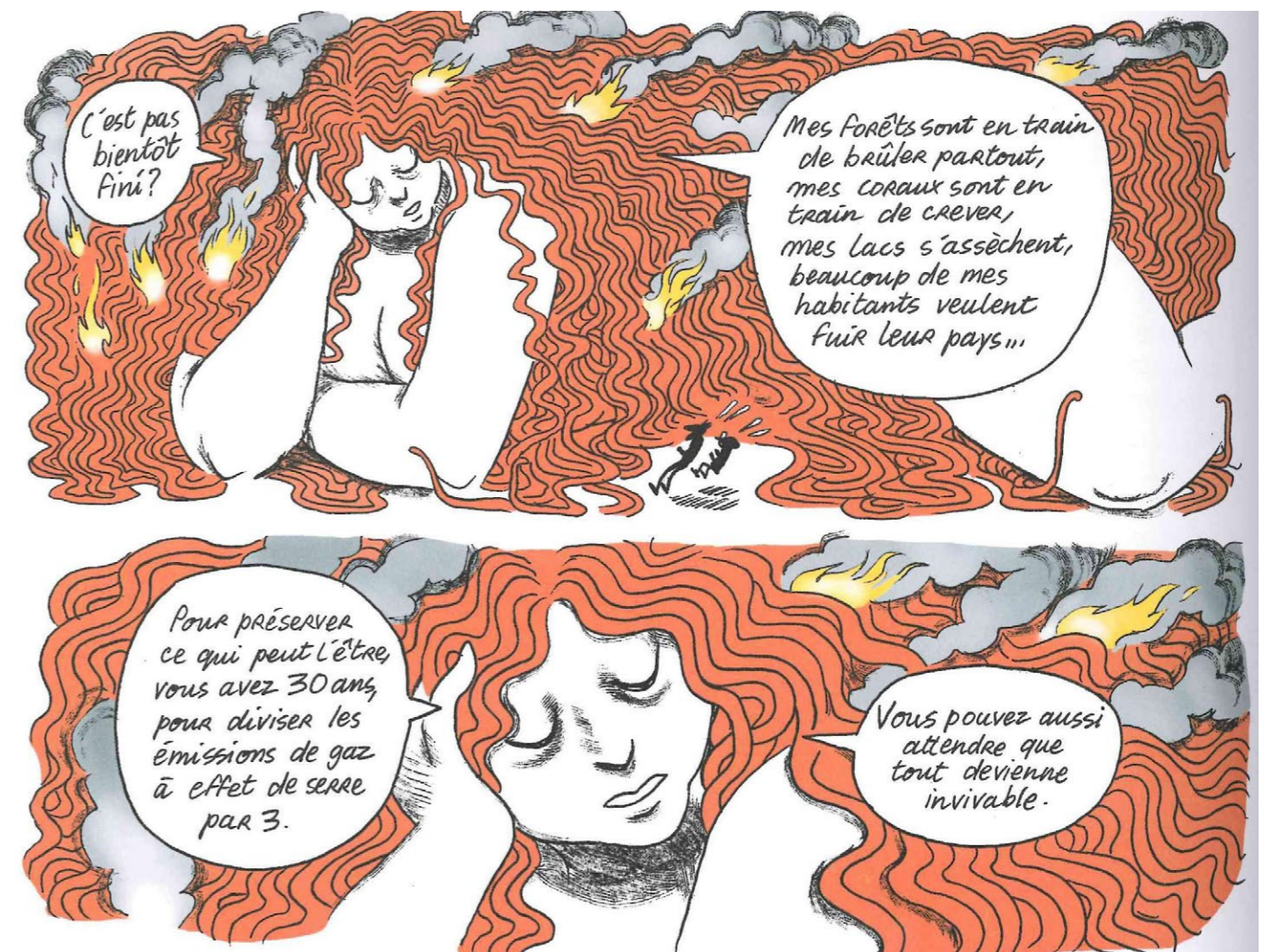
86/ Mettre en place des moments de médiation postée avec le livre à destination des enfants : par exemple des lectures de contes sur demande.

87/ Faire appel aux lieux ressources du territoire ; par exemple, le prêt d'expositions ainsi que d'objets et outils numériques à travers le dispositif Mallapixels, mis en place par le département du Val-de-Marne.

23. Bruno Nassim Abouddrar et François Mairesse, *La médiation culturelle*, 2022.

9) Transition écologique

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Christophe Blain et Jean-Marc Jancovici, *Le Monde sans Fin*, 2021 © Dargaud

Les enjeux de la **transition écologique** concernent tous les acteurs de la société. La médiathèque doit donc les prendre en compte aussi bien dans ses pratiques professionnelles (préparation d'animations, choix du matériel et des matériaux, recyclage des supports, utilisation raisonnée des ressources, etc.) que dans les contenus de médiation avec le public.

Bâtiments, fabrication, transport et équipement des documents, numérique... En tant que services publics, mais aussi en tant qu'actrices de la chaîne du livre et de la lecture, les médiathèques ont un rôle à jouer dans la transition écologique.

Comme l'écrit Petra Hauke : « Il s'agit de réduire son empreinte écologique en tant que lieu de travail, mais les bibliothèques vertes se concentrent aussi sur les services, activités, événements, littérature et projets durables, démontrant le rôle social et la responsabilité des bibliothèques en tant que leaders de la durabilité environnementale. »²⁴

24. Petra Hauke, « Bibliothèques dans le monde : exemplaires, formatrices, engagées en faveur du développement durable », in *Bibliothèque(s)*, n°102-103, décembre 2020.

Objectif 34 : Avoir une meilleure connaissance des enjeux et de l'impact écologique des activités

Avant de pouvoir agir, il est essentiel de connaître et comprendre les enjeux écologiques et de développement durable.

Actions

88/ Réaliser un bilan écologique de l'établissement.

89/ Former l'équipe aux enjeux de la transition écologique.



Objectif 35 : Avoir des pratiques plus éco-responsables

Si l'activité principale des médiathèques est par définition durable, en organisant la mutualisation de biens, des champs d'action restent à accomplir.

Actions

90/ Étudier l'amélioration de la gestion, la sécurité et le confort du bâtiment : meilleur contrôle des températures, protection UV, etc.

91/ Installer des plantes dans les espaces.

92/ Étudier les modalités de pratiques d'équipement plus éco-responsables (notamment au travers de l'expérience qui sera réalisée par la médiathèque parisienne Virginia-Woolf).

93/ Avoir une pratique éco-responsable de « désherbage »²⁵.

94/ Intégrer systématiquement l'éco-responsabilité dans la conception et la mise en œuvre des animations.



25. Retrait de documents qui ne peuvent plus être exposés au public.

Objectif 36 : Mettre en lumière les enjeux écologiques auprès du public

Le rôle éco-responsable des médiathèques est inscrit dans ses missions mêmes : transmettre au public.

Actions

95/ Proposer des animations permettant à tous de comprendre les enjeux écologiques.

96/ Développer des collections sur les enjeux écologiques et les valoriser.



II) Une organisation interne pour mener à bien les missions

Si les axes donnent l'orientation des activités au bénéfice du public, une **organisation interne** efficace est nécessaire pour les mener à bien. Il est donc nécessaire de fixer des objectifs qui permettront de contribuer à la réalisation de la mise en œuvre du projet.

Depuis sa création, l'équipe de la médiathèque L'Écho est structurée par pôles pour la gestion des collections, et fonctionne en transversalité pour les animations et les fonctions support. Il n'est pas question de changer ce principe, qui apporte une totale satisfaction dans son fonctionnement ; en revanche, des évolutions sont nécessaires. Veiller au bien-être au travail reste une priorité.



Objectif 37 : Faire évoluer l'organisation des pôles

Le changement de référents pour les segments de collections, après quelques années d'exercice, est généralement préconisé dans la littérature professionnelle, afin d'apporter un nouveau souffle et une vision toujours plurielle. Une première réorganisation des pôles a d'ailleurs eu lieu en 2016. Cette évolution se fera en cohérence avec les axes orientations.

Actions

97/ Faire évoluer la répartition des segments de collections entre les pôles.

98/ Conserver une variété de profils au sein de l'équipe, avec le développement et le maintien de plusieurs profils spécifiques (dont communication, numérique et développement de partenariats).

Objectif 38 : Tirer le meilleur parti du fonctionnement en transversalité et de la poly-compétence

Le fonctionnement en transversalité, avec une dimension d'organisation apprenante, est plébiscité.

Actions

99/ Permettre un fonctionnement transversal entre les agents des différents pôles pour plus de cohésion d'équipe, et d'apprentissage par la transmission de pair à pair.

100/ Réajuster annuellement l'offre d'animation :

- évaluer en fin de saison,
- définir les évolutions possibles pour la saison suivante et redéfinir chaque animation si nécessaire,
- actualiser et rendre accessibles chaque année les fiches action afin de faciliter la passation entre référents.

Objectif 39 : Conserver un cadre de travail satisfaisant et bienveillant

Le corollaire potentiellement négatif d'un fonctionnement en transversalité est le risque d'une surcharge de travail globale, ainsi que des déséquilibres dans la répartition des missions.

Il est donc nécessaire pour les responsables et la direction de garder le recul nécessaire à une évaluation générale sur ces points.

Actions

101/ Réviser les fiches de poste et répartir une charge de travail adéquate. Communiquer de manière fluide et efficace sur les missions des agents.

102/ Améliorer le système de gestion des plannings. Étudier la mise en place d'un logiciel de gestion des plannings.

103/ Mettre en application le télétravail exceptionnel dans certains cas pour davantage de flexibilité.



Objectif 40 : Assurer la formation des agents

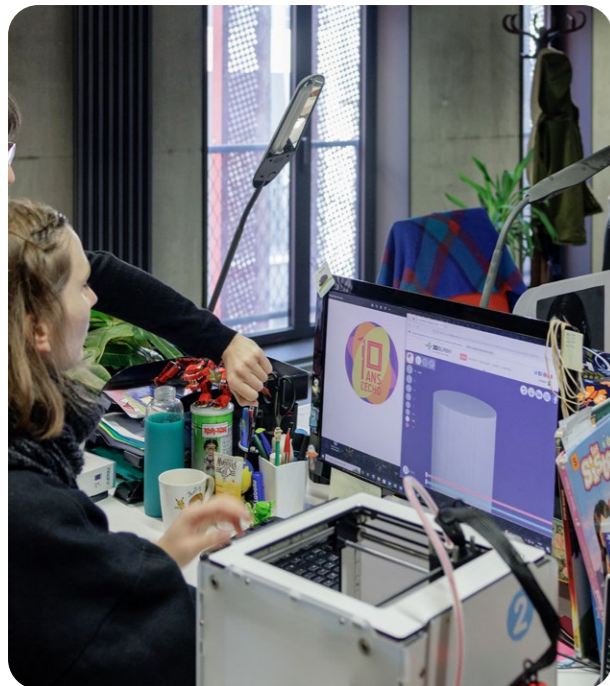
Les agents publics ont droit à la formation professionnelle tout au long de leur carrière. Dans le contexte des bibliothèques, dont l'environnement professionnel est en mutation constante, se former régulièrement est une nécessité.

Du fait de l'adaptabilité demandée aux agents pour que le fonctionnement reste transversal, la formation en interne dans différents domaines (lecture, numérique, jeu, etc.) est un temps également nécessaire.

Actions

104/ Favoriser l'inscription des agents aux formations organisées par la Ville, le CNFPT et Mediadix.

105/ Définir un créneau sanctuarisé pour la formation en interne des agents aux jeux et aux activités.



Objectif 41 : Améliorer l'organisation de la communication

Si la communication jusqu'ici pratiquée est perçue de manière satisfaisante par le public, l'organisation interne qui la met en œuvre manque d'efficacité. Une ré-organisation est donc à opérer, notamment pour renouveler et repenser les outils et les contenus.

Actions

106/ Recentrer les tâches de communication (conception graphique, réseaux sociaux numériques, portail web, etc.) autour d'agents référents.

Réadapter les missions des référents chargés de communication en réduisant la part de travail sur les autres missions (collections, accueil, animations, autres missions support).

107/ Prévoir des temps de travail communs pour les agents référents en communication afin de mieux se coordonner.

108/ Former les agents référents sur la communication et les outils de communication.



Objectif 42 : Évaluer le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social

Pour assurer sa bonne mise en œuvre, tout projet nécessite un processus d'évaluation ; cela permet de s'assurer que les objectifs sont tenus, que les missions sont remplies avec efficacité, et, le cas échéant, de réorienter les actions.

Actions

109/ Définir des indicateurs pour chacune des actions du Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social.

110/ Mettre en place un comité de suivi annuel du Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social.



Conclusion : Les perspectives pour L'Écho de demain

La médiathèque L'Écho a été fondée dans un esprit républicain de rééquilibrage spatial et d'élargissement de l'offre de service publics, permettant l'accès de tous à la connaissance et à l'expression d'opinions diverses et libres, sous la forme de documents de natures variées (livres, journaux et revues, films, etc.). Loin d'une posture selon laquelle la culture serait une marchandise, soumise aux enjeux de rentabilité, celle de L'Écho a été et demeure de favoriser l'égal accès aux connaissances communes, et d'offrir à des publics variés et diversifiés la possibilité de faire corps au sein de la cité.

La volonté de promouvoir le livre, la lecture et la culture étant naturellement au cœur du projet, la médiathèque a depuis sa création su renouveler et adapter ses fonds aux nouveaux supports de connaissance émergents auprès du public. À l'heure où le développement du numérique et la dématérialisation des supports se poursuivent, la médiathèque s'attache à se faire médiatrice de ces outils afin que chacun puisse s'en saisir et être autonome. La médiathèque, loin d'être un simple vecteur de connaissance, devient progressivement garante non pas de la certification d'informations prescrites, mais de la possibilité d'y accéder librement, par soi-même et de façon éclairée.

Installée dans un bâtiment « signal », la médiathèque L'Écho pourrait prétendre démentir Gaël Faye lorsqu'il écrit que « chaque ville possède tant de bibliothèques que plus personne ne les remarque »²⁶.

Depuis sa création, L'Écho s'est illustrée en tant que lieu de rencontre incontournable offrant un espace de partage et d'échanges où les Kremlinois se font membres à part entière d'une société commune. La ville du Kremlin-Bicêtre ainsi que ses habitants ayant évolué au cours de ces dernières années, la médiathèque se doit de rendre son mode de fonctionnement plus participatif, pour répondre aux besoins émergents de ceux qui occupent ce territoire.

L'Écho de demain se fera pour et avec les habitants, pour que chacun puisse se sentir chez lui à la médiathèque.

L'Écho de demain n'attendra pas que le public vienne à lui, mais ira vers l'ensemble des publics et spécifiquement vers ceux qui en sont le plus éloignés.

L'Écho de demain sera un lieu d'émancipation, de liberté de conscience et de plaisir.

L'Écho de demain reliera entre eux les Kremlinois, et l'ensemble de ses usagers Kremlinois ou non.

En somme, L'Écho de demain, comme tous les services publics, évoluera encore et toujours dans une adaptation constante pour satisfaire l'intérêt général.



26. « Je vis depuis des années dans un pays en paix, où chaque ville possède tant de bibliothèques que plus personne ne les remarque. » Gaël Faye, *Petit Pays*, 2016

ANNEXES

Annexe I – Loi Robert	59
Annexe II – Manifeste IFLA-UNESCO	62
Annexe III – Questionnaire d'enquête	66
Annexe IV – Restitution de l'atelier participatif	78

Annexe I - Loi Robert

22 décembre 2021

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 3 sur 155

LOIS

LOI n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (1)

NOR : MICX2115869L

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

CHAPITRE I^{er}

DÉFINIR LES BIBLIOTHÈQUES ET LEURS PRINCIPES FONDAMENTAUX

Article 1^{er}

Au début du titre I^{er} du livre III du code du patrimoine, il est ajouté un article L. 310-1 A ainsi rédigé :

« *Art. L. 310-1 A.* – Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture. A ce titre, elles :

« 1^o Constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, définies à l'article L. 310-3, sous forme physique ou numérique ;

« 2^o Conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ;

« 3^o Participent à la diffusion et à la promotion du patrimoine linguistique ;

« 4^o Coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires.

« Les bibliothèques transmettent également aux générations futures le patrimoine qu'elles conservent. A ce titre, elles contribuent aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

« Ces missions s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public. »

Article 2

L'article L. 320-3 du code du patrimoine est ainsi rétabli :

« *Art. L. 320-3.* – L'accès aux bibliothèques municipales et intercommunales est libre. »

Article 3

L'article L. 320-4 du code du patrimoine est ainsi rétabli :

« *Art. L. 320-4.* – L'accès aux bibliothèques municipales et intercommunales et la consultation sur place de leurs collections sont gratuits. »

Article 4

L'article L. 310-3 du code du patrimoine est ainsi rétabli :

« *Art. L. 310-3.* – Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont constituées de livres et des autres documents et objets nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, tels que des documents sonores et audiovisuels. »

Article 5

L'article L. 310-4 du code du patrimoine est ainsi rétabli :

« *Art. L. 310-4.* – Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements sont pluralistes et diversifiées. Elles représentent, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, la multiplicité des connaissances, des courants d'idées et d'opinions et des productions éditoriales. Elles doivent être exemptes de toutes formes de censure idéologique, politique ou religieuse ou de pressions commerciales. Elles sont rendues accessibles à tout public, sur place ou à distance. »

Article 6

L'article L. 310-5 du code du patrimoine est ainsi rétabli :

« Art. L. 310-5. – Les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements qui relèvent du domaine privé mobilier de la personne publique propriétaire sont régulièrement renouvelées et actualisées. »

Article 7

L'article L. 310-6 du code du patrimoine est ainsi rétabli :

« Art. L. 310-6. – Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement et qu'elles actualisent régulièrement. Elles présentent également leurs partenariats avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux, les établissements pénitentiaires et les établissements d'accueil de la petite enfance. La présentation peut être suivie d'un vote de l'organe délibérant. »

Article 8

Le titre I^{er} du livre III du code du patrimoine est complété par un article L. 310-7 ainsi rédigé :

« Art. L. 310-7. – Les agents travaillant dans les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements présentent des qualifications professionnelles nécessaires à l'exercice des missions définies à l'article L. 310-1 A. »

CHAPITRE II

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Article 9

L'article L. 330-1 du code du patrimoine est complété par une phrase ainsi rédigée : « Les départements ne peuvent ni les supprimer, ni cesser de les entretenir ou de les faire fonctionner. »

Article 10

Le titre III du livre III du code du patrimoine est complété par un article L. 330-2 ainsi rédigé :

« Art. L. 330-2. – Les bibliothèques départementales ont pour missions, à l'échelle du département :

« 1^o De renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;

« 2^o De favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

« 3^o De proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ;

« 4^o De contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

« 5^o D'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale. »

Article 11

L'article L. 1614-10 du code général des collectivités territoriales est ainsi modifié :

1^o A la seconde phrase du premier alinéa, les mots : « établissements publics de coopération intercommunale » sont remplacés par les mots : « groupements de collectivités territoriales » ;

2^o Au début du deuxième alinéa, le mot : « Toutefois, » est supprimé.

Article 12

I. – La section 10 du chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre II de la cinquième partie du code général des collectivités territoriales est complétée par un article L. 5211-63 ainsi rédigé :

« Art. L. 5211-63. – Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique. »

II. – Le I entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Article 13

La sous-section 2 de la section 2 du chapitre II du titre I^{er} du livre II de la troisième partie du code général de la propriété des personnes publiques est complétée par un article L. 3212-4 ainsi rédigé :

« Art. L. 3212-4. – Les documents appartenant aux bibliothèques de l'Etat, de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs groupements ne relevant pas de l'article L. 2112-1 et dont ces bibliothèques n'ont plus l'usage peuvent être cédés à titre gratuit à des fondations, à des associations relevant de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association mentionnées au a du 1 de l'article 238 bis du code général des impôts et dont les ressources sont affectées à des œuvres d'assistance ou à des organisations mentionnées au II de

l'article 1^{er} de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire. Par dérogation aux articles L. 3212-2 et L. 3212-3 du présent code, ces documents peuvent être cédés à titre onéreux par ces fondations, associations et organisations. »

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 décembre 2021.

EMMANUEL MACRON

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,

JEAN CASTEX

La ministre de la culture,

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

(1) *Travaux préparatoires* : loi n° 2021-1717.

Sénat :

Proposition de loi n° 339 (2020-2021) ;

Rapport de Mme Sylvie Robert, au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, n° 652 (2020-2021) ;

Texte de la commission n° 653 (2020-2021) ;

Discussion et adoption, après engagement de la procédure accélérée, le 9 juin 2021 (TA n° 122, 2020-2021).

Assemblée nationale :

Proposition de loi, adoptée par le Sénat, n° 4240 ;

Rapport de Mme Florence Provendier, au nom de la commission des affaires culturelles, n° 4484 ;

Discussion et adoption le 6 octobre 2021 (TA n° 674).

Sénat :

Proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale, n° 31 (2021-2022) ;

Rapport de Mme Sylvie Robert, au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, n° 187 (2021-2022) ;

Texte de la commission n° 188 (2021-2022) ;

Discussion et adoption, dans le cadre de la procédure de législation en commission, le 16 décembre 2021 (TA n° 58, 2021-2022).



Manifeste IFLA-UNESCO sur la Bibliothèque Publique 2022

La liberté, la prospérité et le progrès de la société et l'épanouissement de l'individu sont des valeurs humaines fondamentales. Ces valeurs ne pourront être concrétisées que si les citoyens sont bien informés et s'ils sont en mesure d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société. La participation constructive et le développement de la démocratie supposent une éducation satisfaisante ainsi qu'un accès libre et illimité à la connaissance, à la pensée, à la culture et à l'information.

La bibliothèque publique, porte d'accès de proximité à la connaissance, offre les conditions de base nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie, à la prise de décision autonome et au développement culturel de l'individu et des groupes sociaux. Elle est nécessaire à la vitalité de sociétés de la connaissance, car elle permet l'accès à la création et le partage de connaissances de tous types, y compris scientifiques et locales, et ce sans barrières commerciales, technologiques ou juridiques.

Dans chaque nation, mais particulièrement dans le monde en développement, les bibliothèques contribuent à garantir que les droits à l'éducation, la participation à la société de la connaissance et à la vie culturelle de la communauté soient accessibles au plus grand nombre.

Ce Manifeste proclame la conviction de l'UNESCO que la bibliothèque publique est une force vive pour l'éducation, la culture, l'inclusion et l'information et un agent essentiel du développement durable, de l'épanouissement individuel, de la paix et du bien-être spirituel de tous les individus.

L'UNESCO encourage donc les gouvernements nationaux et locaux à soutenir et à s'engager activement dans le développement des bibliothèques publiques.

La bibliothèque publique

La bibliothèque publique est un centre d'information de proximité, elle met à disposition de ses usagers toutes sortes de savoirs et d'informations. C'est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par tous. Elle offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

Les bibliothèques sont des créateurs de communautés, qui s'adressent de manière proactive à de nouveaux publics et sont à leur écoute afin de concevoir des services qui répondent vraiment à leurs besoins et contribuent à améliorer leur qualité de vie. Le public fait confiance à sa bibliothèque et, en retour, la bibliothèque publique a l'ambition de tenir sa communauté informée et sensibilisée de manière proactive.

Les services de la bibliothèque publique sont fournis sur la base de l'égalité d'accès pour tous, indépendamment de l'âge, de l'origine ethnique, du sexe, de la religion, de la nationalité, de la langue, du statut social et de toute autre caractéristique. Des services et des documents spécifiques doivent être fournis aux utilisateurs qui ne peuvent pas, pour quelque raison que ce soit, utiliser les services et les documents habituels. Il s'agit par exemple des minorités linguistiques, des personnes handicapées, des personnes ayant de faibles compétences numériques ou informatiques, des personnes peu alphabétisées ou des personnes hospitalisées ou emprisonnées.

Tous les groupes d'âge doivent trouver une offre adaptée à leurs besoins. Les collections et les services doivent inclure tous les types de médias appropriés et les technologies modernes ainsi que les ressources traditionnelles. La qualité, la pertinence par rapport aux besoins et aux conditions locales et la prise en compte de la langue et de la diversité culturelle de la communauté sont des critères fondamentaux. L'offre doit refléter les tendances actuelles et l'évolution de la société, ainsi que la mémoire des activités et de l'imagination humaines.

Les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale.

Missions de la bibliothèque publique

Les missions-clés suivantes, qui ont trait à l'information, à l'alphabétisation, à l'éducation, à l'inclusion, à la participation citoyenne et à la culture, doivent être au cœur des services des bibliothèques publiques. Grâce à ces missions-clés, les bibliothèques publiques contribuent aux objectifs de développement durable et à la construction de sociétés plus équitables, humaines et durables :

- Fournir l'accès à un large éventail d'informations et d'idées, libres de toute censure, soutenir l'éducation formelle et informelle à tous niveaux ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, en permettant la poursuite continue, volontaire et autonome de l'acquisition de connaissances pour les personnes à tous les âges de la vie ;
- Offrir des possibilités de développement créatif personnel, stimuler l'imagination, la créativité, la curiosité et l'empathie ;
- Créer et renforcer les habitudes de lecture chez les enfants, de la naissance à l'âge adulte ;
- Initier, soutenir et participer à des activités et des programmes d'alphabétisation pour développer les compétences en lecture et en écriture, faciliter le développement de l'éducation aux médias et à l'information et des compétences numériques pour tous les individus, à tous les âges, dans une logique de construction d'une société informée et démocratique ;
- Offrir à leurs publics des services sur place et à distance grâce aux technologies numériques permettant chaque fois que possible l'accès aux informations, aux collections et aux programmes ;
- Garantir l'accès de tous à tous types d'informations relatives aux différentes populations et aux possibilités d'organisations sociales, en assumant son rôle d'acteur de la cohésion sociale ;

Annexe II - Manifeste IFLA-UNESCO

- Fournir à leurs publics l'accès aux connaissances scientifiques, telles que les résultats de la recherche et les informations sur la santé, qui peuvent impacter la vie de leurs usagers, ainsi que favoriser la participation au progrès scientifique ;
- Fournir des services d'information adéquats aux entreprises, associations et groupes locaux organisés autour d'un centre d'intérêt ;
- Préserver et permettre l'accès aux données, aux connaissances et au patrimoine locaux et autochtones (y compris à la tradition orale), en fournissant un environnement dans lequel la population peut jouer un rôle actif dans l'identification des documents et objets à collecter, à préserver et à partager, conformément aux souhaits des personnes concernées ;
- Encourager le dialogue interculturel et favoriser la diversité culturelle ;
- Promouvoir la préservation des expressions et du patrimoine culturels et un accès pertinent à ces contenus, le contact avec les arts, le libre accès aux connaissances scientifiques, la recherche et les innovations, telles qu'elles s'expriment dans les médias traditionnels, sous forme numérisée ou nativement numérique.

Financement, législation et réseaux

L'accès au bâtiment et aux services de la bibliothèque publique doit en principe être gratuit. La bibliothèque publique relève de la responsabilité des autorités locales et nationales. Elle doit être soutenue par une législation spécifique et actualisée, alignée sur les traités et accords internationaux. Elle doit être financée par les pouvoirs publics nationaux et locaux. Elle doit être une composante essentielle de toute stratégie de long terme relative à la culture, la fourniture d'informations, l'alphabétisation et l'éducation.

À l'ère du numérique, la législation sur les droits d'auteur et la propriété intellectuelle doit garantir aux bibliothèques publiques la même capacité à acquérir et à donner accès aux contenus numériques qu'aux ressources physiques.

Pour assurer la coordination et la coopération des bibliothèques à l'échelle nationale, la législation et les plans stratégiques doivent également définir et promouvoir un réseau national de bibliothèques fondé sur un socle commun de normes de services.

Le réseau de bibliothèques publiques doit se construire avec les bibliothèques nationales, locales, de recherche et spécialisées, ainsi que les bibliothèques des écoles, collèges et universités.

Fonctionnement et gestion

Une politique claire doit être formalisée, définissant les objectifs, les priorités et les services en fonction des besoins de la population du territoire. Connaître le territoire et faire participer la population est important dans ce processus et la population doit être partie prenante des décisions.

La bibliothèque publique doit avoir une organisation efficace et respecter les normes professionnelles.

Les services doivent être accessibles physiquement ou numériquement à tous. Cela implique des bâtiments de bibliothèque bien situés et bien équipés, de bonnes conditions de lecture et d'étude, ainsi que des technologies

Annexe II - Manifeste IFLA-UNESCO

adaptées, et des heures d'ouverture suffisantes convenant aux utilisateurs. Cela implique également des services hors les murs pour ceux qui ne peuvent pas se rendre à la bibliothèque.

Les services de la bibliothèque doivent être adaptés aux différents besoins des populations dans les zones rurales et urbaines, ainsi qu'aux besoins des groupes marginalisés, des usagers avec des besoins spécifiques, des utilisateurs multilingues et des populations autochtones.

Le bibliothécaire est un médiateur actif entre les usagers et les ressources, tant numériques que traditionnelles. Des ressources humaines et matérielles suffisantes, ainsi que la formation professionnelle et continue du bibliothécaire, afin de relever les défis actuels et futurs, sont indispensables pour garantir une offre de services pertinente. Les dirigeants politiques doivent consulter les professionnels des bibliothèques afin de définir le niveau et la qualité des ressources requis.

Des programmes de sensibilisation et de formation des usagers doivent être mis en place pour les aider à profiter de toutes les ressources.

La recherche doit se concentrer sur l'évaluation de l'impact des bibliothèques et la collecte de données, afin de démontrer aux décideurs politiques les bénéfices sociaux des bibliothèques. Les données statistiques doivent être collectées sur le long terme, car les apports des bibliothèques au sein de la société se manifestent souvent sur les générations suivantes.

Partenariats

L'établissement de partenariats est essentiel pour que les bibliothèques puissent atteindre un public plus large et plus diversifié. Une coopération avec les partenaires pertinents - tels que les groupes d'usagers, les écoles, les organisations non gouvernementales, les associations de bibliothèques, les entreprises et autres professionnels au niveau local, régional, national et international - doit être mise en place.

Mise en œuvre du Manifeste

Les décideurs politiques au niveau local et national et la communauté des bibliothécaires dans son ensemble, partout dans le monde, sont invités à mettre en œuvre les principes exprimés dans ce Manifeste.

18 juillet 2022

Annexe III - Questionnaire d'enquête



REPENSONS LA MÉDIATHÈQUE DE DEMAIN

La médiathèque l'Echo existe depuis maintenant 12 ans dans le paysage du Kremlin-Bicêtre. Douze années de découvertes et de partages culturels, d'histoires lues et écoutées, d'innovations... Afin de correspondre au mieux à vos besoins et envies, l'équipe de la médiathèque et la ville travaillent sur un nouveau projet d'établissement. Votre avis compte beaucoup, c'est pourquoi nous vous proposons de répondre à ce questionnaire.

@villekb

Annexe III - Questionnaire d'enquête

QUI ÊTES-VOUS ?

Vous êtes :

- Un homme Une femme Autre Je ne souhaite pas répondre à cette question

Votre tranche d'âge :

- 15-17 ans 18-25 ans 26-45 ans 46-65 ans + 65 ans

Votre situation professionnelle :

- étudiant (collège, lycée, études supérieures) artisan, commerçant, chef d'entreprise ouvrier employé
 retraité sans activité professionnelle cadre et profession intellectuelle supérieure je ne souhaite pas répondre à cette question

Si vous êtes étudiant au Kremlin-Bicêtre, pouvez-vous nous dire dans quel établissement ?

Êtes-vous bénévole auprès d'une association au Kremlin-Bicêtre ?

- Oui, laquelle ? Non

Êtes-vous agent de la ville du Kremlin-Bicêtre ?

- Oui, quel service ? Non

Votre niveau d'étude :

- CAP ou BEP BAC Licence Master pas de diplôme Je ne souhaite pas répondre à cette question

Habitez-vous au Kremlin-Bicêtre ?

- Oui Non

Si oui, quel quartier ?

- La Mairie-Fontainebleau Les Barnufles-Cœur de ville Les Martinets-Le Plateau

Si non, quelle est votre commune de résidence ?

Avez-vous des enfants mineurs ?

- Oui Non

Annexe III - Questionnaire d'enquête

QUELLES SONT VOS HABITUDES ?

Savez-vous qu'il y a une médiathèque au Kremlin-Bicêtre ?

- Oui Non

Êtes-vous déjà venu à la médiathèque depuis le déconfinement ?

- Oui Non

Si non, pourquoi ? (plusieurs réponses possibles)

- Je n'ai pas le temps Je préfère utiliser internet Cela ne m'intéresse pas Les jours / heures d'ouverture ne me conviennent pas
- Je préfère acheter mes livres Le lieu est trop éloigné / mal desservi Je ne sais pas ce qu'on peut y faire Les conditions d'inscription me semblent difficiles
- Je ne m'y sens pas à ma place Je vais à une autre bibliothèque / médiathèque Ce que propose la médiathèque ne me convient pas Je ne sais pas

En général, que faites-vous le jour de votre visite ? (plusieurs réponses possibles)

- Emprunts et conseils Lecture sur place Travail sur place Ordinateur et wifi
- Services (toilettes, photocopieur, recharger son téléphone) Animations (programmation, expo, spectacles, jeux...) Profiter du lieu, seul ou en convivialité Sortie pour les enfants

En général, à quelle fréquence venez-vous à la médiathèque ?

- Quasiment tous les jours Environ 1 fois par semaine Environ 1 à 2 fois par mois Quelques fois dans l'année

En général, combien de temps restez-vous à la médiathèque ?

- J'emprunte un document / je lis quelques mails et je repars Je me pose une heure ou deux C'est ma deuxième maison : j'y passe plusieurs heures à lire, travailler ou discuter Ca dépend des moments

Lorsque vous vous rendez à la médiathèque, utilisez-vous d'autres espaces du bâtiment ?

(plusieurs réponses possibles)

- Oui, l'auditorium (Université Populaire Permanente, cinéma, spectacle) Oui, le hall d'exposition Oui, les sanitaires Non, je ne vais qu'à la médiathèque

Annexe III - Questionnaire d'enquête

À PROPOS DE NOTRE ACCUEIL...

Selon vous, est-ce que la médiathèque est visible / facile à trouver ?

- Oui Non

Les jours et horaires d'ouvertures sont-ils adaptés à vos besoins ?

- Oui Non

Si non, pourquoi ?

Comment évaluez-vous le confort et l'agrément des lieux ?

La propreté des locaux

- Très satisfait Plutôt satisfait Plutôt insatisfait Pas du tout satisfait Ne se prononce pas

La signalétique (orientation) dans les locaux

- Très satisfait Plutôt satisfait Plutôt insatisfait Pas du tout satisfait Ne se prononce pas

L'environnement sonore

- Très satisfait Plutôt satisfait Plutôt insatisfait Pas du tout satisfait Ne se prononce pas

Le confort, l'aménagement des espaces

- Très satisfait Plutôt satisfait Plutôt insatisfait Pas du tout satisfait Ne se prononce pas

La température

- Très satisfait Plutôt satisfait Plutôt insatisfait Pas du tout satisfait Ne se prononce pas

Comment évaluez-vous la qualité de l'accueil par les médiathécaires ?

L'attention et l'écoute apportées à votre demande

- Très satisfait Plutôt satisfait Plutôt insatisfait Pas du tout satisfait Ne se prononce pas

La qualité des réponses/renseignements apportés

- Très satisfait Plutôt satisfait Plutôt insatisfait Pas du tout satisfait Ne se prononce pas

Annexe III - Questionnaire d'enquête

À PROPOS DES COLLECTIONS...

De manière générale, quels documents vous intéressent le plus ? (plusieurs réponses possibles)

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Presse (revues, journaux, magazines) | <input type="checkbox"/> Littérature (romans, théâtre, poésie, livres audio) | <input type="checkbox"/> Santé, développement personnel, psychologie, famille | |
| <input type="checkbox"/> Livres sur les jeux (jeux d'intérieur, énigmes, escape games) | <input type="checkbox"/> Livres pour la jeunesse (documentaires, albums, romans, contes) | <input type="checkbox"/> DVD (jeunesse, adultes, musicaux, séries TV) | |
| <input type="checkbox"/> BD, mangas | <input type="checkbox"/> Documents sur l'art (art pour la jeunesse, musique, photo, peinture) | <input type="checkbox"/> Loisirs (cuisine, loisirs créatifs, langues, sport) | |
| <input type="checkbox"/> Formation (concours, examens, métiers, informatique, français langue pour les étrangers) | <input type="checkbox"/> Sciences | <input type="checkbox"/> Environnement | |
| <input type="checkbox"/> Société (philosophie, histoire, économie, droit) | <input type="checkbox"/> Guide de voyages | <input type="checkbox"/> Jeux vidéo | <input type="checkbox"/> Collections inclusives (livres audio, livres en gros caractère, livres en braille...) |
| <input type="checkbox"/> Autre : | | | |

À la médiathèque, de quelle manière trouvez-vous les documents qui vous intéressent ? (plusieurs réponses possibles)

- | | | | |
|--|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> En allant directement dans les rayons | <input type="checkbox"/> Avec les tables de valorisation | <input type="checkbox"/> En demandant à un(e) médiathécaire | <input type="checkbox"/> Après consultation du catalogue en ligne |
|--|--|---|---|

À la médiathèque, l'offre et la diversité des documents proposés vous satisfont-elles ?

- Oui Non

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....

Annexe III - Questionnaire d'enquête

À PROPOS DES COLLECTIONS...

Le choix de la presse proposée vous satisfait-il ?

- Oui Non

Si non, pourquoi ?

.....
.....
.....
.....
.....

Le nombre de documents que l'on peut emprunter est-il suffisant ?

- Oui Non

La durée de prêt vous convient-elle ?

- Oui Non

Repartez-vous souvent avec des documents que vous ne cherchiez pas au moment de votre arrivée ?

- Oui Non

Les documents sont-ils facilement accessibles ?

- Oui Non

Si non, pourquoi ?

- | | | | |
|---|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Le mobilier n'est pas adapté | <input type="checkbox"/> J'ai du mal à me repérer dans les rayons | <input type="checkbox"/> Les documents sont mal rangés | <input type="checkbox"/> Je ne comprends pas l'étiquetage des documents |
|---|---|--|---|

Comment évaluez-vous les plateformes de ressources en ligne Eurêka et / ou ToutApprendre (cours, cinéma, langues...?)

- | | | | | |
|---|---|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Très satisfait | <input type="checkbox"/> Plutôt satisfait | <input type="checkbox"/> Plutôt insatisfait | <input type="checkbox"/> Pas du tout satisfait | <input type="checkbox"/> Je n'utilise pas ce service |
|---|---|---|--|--|

Annexe III - Questionnaire d'enquête

À PROPOS DE NOTRE COMMUNICATION...

Comment avez-vous connu la médiathèque ?

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> J'étais déjà inscrit à l'ancienne bibliothèque Raoul Etienne | <input type="checkbox"/> En venant directement sur place | <input type="checkbox"/> Par une recherche sur internet |
| <input type="checkbox"/> Par les réseaux sociaux | <input type="checkbox"/> Par le bouche à oreille (quelqu'un de votre entourage vous en parle) | <input type="checkbox"/> Par le journal de la Ville |
| <input type="checkbox"/> Par la plaquette de saison culturelle | <input type="checkbox"/> Par les newsletters du Kremlin-Bicêtre (le mag' hebdo, bruits de saison) | <input type="checkbox"/> Grâce aux affiches et programmes visibles à la médiathèque ou dans un autre service de la ville (Centre Social, espace jeunesse, mairie, etc...) |
| <input type="checkbox"/> Autre : | | |

Comment vous tenez-vous au courant des activités ou des événements de la médiathèque ? (plusieurs réponses possibles)

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> En venant directement sur place | <input type="checkbox"/> En consultant le site internet de la médiathèque | <input type="checkbox"/> Par les newsletters de la ville du Kremlin-Bicêtre (le mag' hebdo, bruits de saison) |
| <input type="checkbox"/> Par les réseaux sociaux | <input type="checkbox"/> Par le bouche à oreille (quelqu'un de votre entourage vous en parle) | <input type="checkbox"/> Par le journal de la Ville |
| <input type="checkbox"/> Par la plaquette de saison culturelle | <input type="checkbox"/> Je ne me tiens pas vraiment au courant. | <input type="checkbox"/> Grâce aux affiches et programmes visibles à la médiathèque ou dans un autre service de la ville (Centre Social, espace jeunesse, mairie, etc...) |
| <input type="checkbox"/> Autre : | | |

Connaissez-vous l'Échogramme (le programme de la médiathèque) ?

- Oui, en version papier Oui, en version numérique Non

Si oui, trouvez-vous qu'il est utile ?

- Oui, je le consulte régulièrement Oui, je le consulte de temps en temps Pas vraiment

Annexe III - Questionnaire d'enquête

À PROPOS DE NOTRE COMMUNICATION...

Est-ce que vous suivez l'actualité de la médiathèque sur les réseaux sociaux (Facebook et / ou Instagram) ?

- Oui, souvent Oui, de temps en temps Non

Utilisez-vous les réseaux sociaux ?

- Oui, très souvent Oui, mais pas trop souvent Non

Si oui, pouvez-vous préciser lesquels ? :

.....

.....

Avez-vous déjà parlé de la médiathèque à quelqu'un de votre entourage ?

- Oui Non

De manière générale, comment évaluez-vous la communication de la médiathèque (affiches, Échogramme, informations sur place auprès des agents, parutions dans les médias de la ville) ?

- Très satisfait Plutôt satisfait Plutôt insatisfait Pas du tout satisfait Ne se prononce pas

Si vous souhaitez être tenu au courant, vous pouvez nous laisser votre adresse électronique :

.....

Avant de nous envoyer vos réponses, avez-vous une dernière remarque ou point de vue que vous aimeriez nous partager concernant la médiathèque ?

.....

.....

.....

Nous vous remercions d'avoir répondu à ce questionnaire !

Vos réponses et vos remarques nous seront utiles et précieuses pour la construction du nouveau projet d'établissement de la médiathèque.

Afin de vous impliquer au plus près de ce projet, la médiathèque organise une **matinée de concertation le samedi 2 mars 2024**, ouverte à toutes et à tous.

Ce sera aussi l'occasion pour vous de partager vos idées et envies pour la médiathèque de demain !

Annexe IV - Restitution de l'atelier participatif



Objet : Restitution de l'atelier participatif organisé le samedi 2 mars à la médiathèque l'Echo dans le cadre de l'élaboration de son projet d'établissement.

Général

- **Vous visitez la bibliothèque du XXI^e siècle : elle ressemble à quoi ?**

La bibliothèque du XXI^e siècle ressemblerait, selon les participants, à un espace où les livres physiques sont moins présents, voire dématérialisés, mais où l'importance des lieux de vie et de lien social demeure indéniable. Des écrans seraient plus prédominants, accompagnés de jeux de société et de jeux vidéo pour répondre aux besoins diversifiés des visiteurs. Cependant, même dans ce futur technologique, il y aurait toujours une place réservée aux livres "physiques", notamment pour des ouvrages spécifiques tels que ceux d'art, conservant ainsi une dimension tangible et sensorielle dans l'expérience de la lecture et de la découverte culturelle.

- **Science-fiction : L'ensemble des bibliothèques de France doit fermer, qu'est-ce que cela vous fait ?**

Face à l'hypothèse de fermer toutes les bibliothèques de France, les participants expriment des réactions diverses mais témoignent d'une préoccupation. Certains envisagent un futur triste où les livres deviennent des biens clandestins, échangés en cachette.

- **Si vous deviez suggérer une idée pour améliorer les services de la médiathèque dans son ensemble, quelle serait-elle ?**

Les personnes présentes ont partagé leurs suggestions pour rendre les services de la médiathèque plus accessibles à tous. Certains ont proposé d'introduire le prêt de jeux de société, soulignant son absence dans la ville malgré la disponibilité d'une sélection importante à la médiathèque. D'autres ont suggéré d'impliquer des bénévoles pour aider à la gestion des prêts et à l'organisation d'événements comme des soirées de jeux de société ou des ateliers fablab pendant les heures d'ouverture. Certains ont également exprimé le désir d'élargir la sélection de films en offrant plus de séances et en incluant des documentaires à l'animation "L'Echo fait son cinéma". Des idées telles que la création d'un "Prix des lecteurs" ou d'un "Prix du polar" ont été avancées pour encourager la participation du public. La proposition de construire une mezzanine dans la section bande dessinée du deuxième étage pour maximiser l'espace a été évoquée, tout comme l'idée d'automatiser le processus de création de carte d'adhérent pour les enfants scolarisés. L'utilisation d'outils d'intelligence artificielle pour aider les usagers dans leurs recherches documentaires a été suggérée, ainsi que l'amélioration de la mise en valeur des expositions dans le hall en encourageant la participation des associations, en offrant plus de médiation et en abordant les obstacles culturels.

- **De manière générale, si vous deviez attribuer un bon point et un mauvais point à la Médiathèque L'Echo suite à l'exploration des étages, qu'est-ce qui vous vient spontanément à l'esprit ?**

Suite à l'exploration des étages de la Médiathèque L'Echo, les participants ont relevé plusieurs points positifs, notamment son emplacement dans la ville, son architecture spacieuse et colorée propice à la détente et aux rencontres, ainsi que la disponibilité et la gentillesse du personnel. En revanche, certains ont souligné des aspects négatifs tels que l'inconfort des sièges de l'auditorium, la nécessité de réabonnement annuel jugée contraignante, et la dispersion des collections jeunesse qui devraient être regroupées pour une meilleure accessibilité. Malgré ces critiques, la politique d'accueil ouverte et l'atmosphère conviviale ont été appréciées.

Annexe IV - Restitution de l'atelier participatif

Accueil/Communication/Confort

- **Les horaires d'ouvertures de la Médiathèque vous conviennent-ils ?**

Les avis sur les horaires d'ouverture de la Médiathèque L'Echo varient. Certains ont exprimé leur surprise quant aux fermetures du jeudi et préconisent une communication plus détaillée à ce sujet, tout en suggérant des ouvertures nocturnes et une éventuelle ouverture le dimanche pour répondre aux besoins des usagers. D'autres souhaitent des horaires matinaux uniformes à 10h, des fermetures plus tardives le soir et s'interrogent sur une ouverture éventuelle le dimanche matin, tout en exprimant des préoccupations sociales quant au travail dominical. Les préoccupations sociales concernant le travail dominical sont liées au fait que cela obligerait les agents à travailler le dimanche, ce qui pourrait entraîner un recul social pour eux. Cela pourrait également interférer avec les engagements familiaux et sociaux des employés, et susciter des inquiétudes quant à la qualité de vie au travail. Ils soulignent l'efficacité de la boîte de retour en cas de fermeture.

- **La signalétique et l'organisation du bâtiment vous semblent-elles suffisamment claires ?**

Les participants ont partagé leurs opinions sur la clarté de la signalétique et l'organisation du bâtiment de la Médiathèque. Certains ont indiqué qu'ils n'avaient aucun problème pour se repérer. Ils ont également apprécié l'esthétique de la signalétique existante. D'autres ont souligné des difficultés dans l'accès aux collections, proposant une meilleure signalisation pour faciliter la recherche. Un groupe a jugé la signalétique peu claire, demandant un plan et une meilleure identification des rayons, tout en suggérant des améliorations telles que des affichages plus visibles et une organisation thématique des collections pour faciliter la découverte. En outre, ils ont évoqué l'idée d'intégrer physiquement les "coups de cœur" sur les livres pour les mettre en valeur.

- **Comment évaluez-vous les locaux et leur entretien ?**

Les participants ont exprimé différents avis sur les locaux et leur entretien. Certains ont noté que les locaux sont très propres, félicitant le personnel de ménage, et ont souligné que le mobilier est bien entretenu. En revanche, d'autres ont remarqué que le mobilier n'est pas toujours confortable, en particulier pour accéder aux DVD et aux livres situés au fond ou en bas des étagères à roues. Ils ont également suggéré d'ajouter des touches de couleur, tels que des tableaux sur les murs, et des plantes pour rendre l'intérieur plus accueillant. Certains n'apprécient pas l'aspect "usine", "industriel" du bâtiment.

- **Diriez-vous que vous êtes suffisamment informés des activités organisées par la médiathèque ? Par quel canal l'êtes-vous généralement ?**

Les participants ont partagé leurs expériences sur la manière dont ils sont informés des activités organisées par la médiathèque. Certains s'informent principalement via le journal municipal et son supplément culturel, tandis que d'autres ont exprimé une préférence pour le magazine. Ils ont relevé quelques erreurs d'orthographe et d'anglicismes sur les affiches et les réseaux sociaux, soulignant l'importance de la vigilance dans la communication de la médiathèque en tant qu'institution représentative de la ville. Un groupe a recommandé d'être plus clair sur les tranches d'âge concernées dans la communication, en prenant exemple sur l'ECAM. D'autre part, la communication sur papier, telle que les flyers et les affiches, a été jugée efficace, mais certains ont suggéré de les disposer également dans les commerces. Ils ont également discuté de l'importance de diversifier les canaux de communication, notamment par des visites guidées régulières de la médiathèque et des campagnes de publicité sur les panneaux publicitaires de la ville et dans les centres commerciaux. En outre, ils ont proposé d'intégrer des informations sur la médiathèque lors de l'accueil des nouveaux habitants de la ville.

Annexe IV - Restitution de l'atelier participatif

Collections

- **Etes-vous satisfait par les documents actuellement proposés ou souhaiteriez-vous d'autres choses ?**

Les participants ont partagé leurs opinions sur les documents actuellement proposés par la médiathèque ainsi que leurs suggestions pour d'éventuelles améliorations. Certains ont exprimé le désir de voir plus de nouveautés en romans afin de suivre la production d'auteurs spécifiques. Par ailleurs, ils ont regretté que l'imprimante 3D ne soit pas davantage exploitée et ont proposé des ateliers animés par des personnes compétentes. Le format obsolète des DVD par rapport aux écrans actuels a été critiqué, et certains ont également exprimé un intérêt pour l'accès aux livres numériques. D'autres participants ont souhaité une augmentation de l'offre de livres audio pour adultes, de DVD documentaires, et de jeux de société individuels. Enfin, il a été suggéré de développer des collections adaptées aux personnes ayant des handicaps visuels, et proposé un partenariat avec l'Institut Seguin.

- **La disponibilité des documents ainsi que leur gestion et la durée des prêts vous conviennent-elles ?**

La disponibilité des documents convient à l'ensemble des participants et n'appelle aucune remarque ni suggestion.

- **Les suggestions de nouveaux ouvrages répondent-elles à vos attentes ?**

Un tiers des personnes présentes se sont exprimé sur le sujet. Les suggestions de nouveaux ouvrages répondent partiellement à leurs attentes, mais ils estiment qu'il en faut davantage, notamment dans la catégorie des romans.

- **A part les livres et les DVD, auriez-vous envie de pouvoir emprunter d'autres choses ?**

Les participants ont exprimé des opinions diverses concernant leur intérêt à emprunter d'autres articles que des livres et des DVD à la médiathèque. Certains ont jugé que les suggestions d'achat étaient une bonne initiative, mais qu'ils étaient satisfaits des collections actuelles. D'autres ont manifesté un intérêt spécifique pour les jeux de société : ils ont proposé que ceux-ci soient disponibles en prêt, soulignant le potentiel sous-utilisé du fonds existant. En revanche, certains participants n'ont pas ressenti un besoin particulier dans ce sens, estimant qu'il n'y aurait pas suffisamment de publics concernés pour justifier une extension des prêts au-delà des livres et des DVD.

- **Auriez-vous envie de participer à un comité de sélection participatif ?**

Les participants ont manifesté un intérêt enthousiaste pour participer à un comité de sélection participatif. De plus, certains ont exprimé leur désir de participer spécifiquement à la sélection de films, et ont envisagé de s'impliquer dans l'organisation plus technique au-delà de la simple programmation, suggérant la création d'un "ciné-club associatif".

- **Utilisez-vous le catalogue en ligne, ou bien faites-vous appel à un médiathécaire ?**

Un tiers des personnes présentes se sont exprimé sur le sujet. Les participants ont indiqué utiliser parfois le catalogue en ligne et sont capables de faire le lien entre la cote indiquée sur le catalogue et l'espace correspondant dans la médiathèque. Ils font également parfois appel aux bibliothécaires, mais dans l'ensemble, ils se sentent assez autonomes dans leurs recherches.

Activités

- **Etes-vous satisfaits des différentes animations proposées par la médiathèque (expositions, méli-mélo, heure du conte, rencontres avec des auteurs...)?**

Les participants ont exprimé divers avis sur les animations proposées par la médiathèque. Certains ont regretté la disparition du club des lecteurs et ont suggéré une collaboration entre celui-ci et la médiathèque. Ils ont également proposé d'inviter davantage d'auteurs et de maintenir la présentation des sélections de lectures d'été et de la rentrée littéraire soulignant que cela permettait de découvrir des ouvrages vers lesquels ils ne se seraient peut-être pas tournés d'eux-mêmes. Ils ont suggéré des animations axées sur la qualité, telles que des écoutes musicales avec du matériel de pointe, ainsi que des ateliers avec imprimante 3D, tout en soulignant la nécessité

Annexe IV - Restitution de l'atelier participatif

d'exprimer plus clairement les tranches d'âge pour les ateliers. D'autre part, certains participants ont exprimé leur sentiment d'être mis de côté pour les activités, surtout depuis la période de Covid, et ont suggéré d'organiser davantage d'animations avec les auteurs. Ils ont apprécié les résidences d'artistes avec les auteurs, mais ont demandé davantage de telles opportunités. En ce qui concerne la rentrée littéraire, ils ont salué le dispositif, bien que certains aient noté que le changement de dates des séances de cinéma le samedi au lieu du jeudi pouvait réduire la disponibilité des places.

- **Diriez-vous que les dates et horaires auxquelles ces activités sont programmées permettent de les rendre suffisamment accessibles ?**

Les participants ont partagé leurs opinions sur l'accessibilité des dates et horaires des activités proposées par la médiathèque. Certains ont exprimé des regrets quant au chevauchement de certaines animations avec d'autres événements de la ville, citant par exemple une projection cinéma qui coïncide avec un spectacle à l'ECAM. En revanche, d'autres ont souhaité une plus grande amplitude horaire pour les activités, soulignant ainsi un besoin de flexibilité dans les horaires proposés afin de rendre les activités plus accessibles à un public plus large.

- **Auriez-vous envie d'animer des activités vous-même ?**

Les participants ont partagé leurs réflexions sur leur désir d'animer des activités eux-mêmes. Certains ont indiqué ne pas particulièrement ressentir cette envie, mais ont tout de même trouvé l'idée intéressante. D'autres ont répondu positivement, exprimant un intérêt pour l'animation d'activités. Certains ont également manifesté leur volonté d'animer des activités, en particulier dans le domaine du cinéma.



Le Kremlin
Bicêtre



Médiathèque l'Echo

53 av. de Fontainebleau

01 49 60 15 25

lecho.kremlinbicetre.fr

Horaires d'ouverture

Mardi, Jeudi, Vendredi : 12h - 19h

Mercredi, Samedi : 10h - 19h

Dimanche, Lundi : Fermé



: @mediathequelecho



: @mediathequelecho